

angers Loire métropole

communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU LUNDI 19 JANVIER 2026

PROCÈS VERBAL

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Lundi 19 janvier 2026 à 18 heures 15

SOMMAIRE

N°	DOSSIERS EN EXERGUE	PAGES
	TRANSITION ÉCOLOGIQUE Environnement	
1	Rapport annuel de développement durable - Année 2025 - DEL-2026-1	6
	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES Finances	
2	Débat d'orientation budgétaire 2026 - DEL-2026-2	14
N°	DOSSIERS	
	TRANSITION ÉCOLOGIQUE Mobilités - Déplacements	
3	Transport collectif - Convention d'intégration tarifaire Aléop avec la Région - DEL-2026-3	50
	Énergie	
4	Centrale solaire photovoltaïque - SAS Anjou Territoire solaire - Angers - Parking du Château - Fixation du montant de la redevance d'occupation temporaire du domaine public - DEL-2026-4	51
	Déchets	
5	Unité de valorisation énergétique (UVE) Salamandre - Modalités de versement d'un fonds de concours de 20 millions d'euros pour la réalisation d'un second four au bénéfice d'Angers Loire Métropole - DEL-2026-5	52

6	Unité de valorisation énergétique (UVE) Salamandre - Approbation de l'acte d'acceptation et de la convention tripartite relative au financement bancaire en cession Dailly des travaux prévus au contrat de concession - DEL-2026-6 Cycle de l'eau	54
7	Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) - Digue de Vernusson -Convention de délégation - Avenant n°6 - DEL-2026-7	62
8	Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) - Digue de Belle-Poule - Convention cadre 2025-2035 avec le Département de Maine-et-Loire, le Département d'Indre-et-Loire, le Sydeva et l'Etablissement public Loire (EPL) - DEL-2026-8	63
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Développement économique	
9	Fonds d'intervention économique (FIE) - Artus - Construction d'une nouvelle usine - Avenant 1 à la convention d'attribution d'une subvention - DEL-2026-9	65
10	Fonds de revitalisation territorial - Convention avec l'Etat et la Région Pays de la Loire du 6 novembre 2019 - Avenant de prolongation - DEL-2026-10	66
	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Voirie et espaces publics	
11	Effacements des réseaux de distribution d'électricité basse tension et d'éclairage public - Participations financières d'Angers Loire Métropole et du Siéml – Conventions particulières - Appel de fonds de concours auprès des communes - DEL-2026-11	67
	SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE Gens du voyage	
12	Beaucouzé - Création d'un terrain d'accueil des gens du voyage (TAGV) - Marchés de travaux - DEL-2026-12	69
	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES Bâtiments et patrimoine communautaire	
13	Restructuration de la Pyramide du Lac de Maine - Avenants aux marchés de travaux - DEL-2026-13	71
14	Ecole des arts du cirque - Transition écologique - Modification du fonds de concours alloué - Convention avec la Ville d'Angers - DEL-2026-14	72

15	Ecouflant - Reconstruction de l'école élémentaire Bellebranche et de l'accueil périscolaire - Convention de participation financière - DEL-2026-15	74
16	Mise à disposition de patrimoine - Tarification 2026 - DEL-2026-16	76
	Direction générale	
17	Création du service commun "Centre d'hypervision" - DEL-2026-17	77
	Finances	
18	Angers - Quartier Doutre - Saint Jacques - Nazareth - Rue de la Meignanne - Secteur médico-social « Ehpad Saint-Charles » - Soclova - Construction de 85 logements - Garantie d'emprunts - DEL-2026-18	83
19	Angers Nantes Opéra et Orchestre national des Pays de la Loire - Attribution de subvention - DEL-2026-19	85
	Affaires juridiques	
20	Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Etat des travaux pour l'année 2025 - DEL-2026-20	86
	Liste des décisions de la commission permanente	87
	Liste des arrêtés	
	Pris en vertu de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales	92
	Liste des marchés pris en application de la délégation du conseil au président	94
	Procès-verbal - Approbation	
	Conseils de communauté des 7 juillet, 8 septembre, 13 octobre, 17 novembre et 8 décembre 2025	95

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
ANGERS LOIRE METROPOLE
Séance du lundi 19 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six le lundi dix-neuf janvier à 18 heures 15, le conseil de communauté convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Jean-Charles PRONO, M. Yves GIDOIN, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Mme Constance NEBBULA, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. William BOUCHER, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Marina CHUPIN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENINCK, Mme Anita DAUVILLON, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-2), M. Ahmed EL BAHRI (jusqu'à la DEL-2026-10), Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (jusqu'à la DEL-2026-2), M. Vincent FEVRIER (jusqu'à la DEL-2026-10), M. Jérôme FOYER, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Anthony GUIDAULT, M. Francis GUTEAU (à partir de la DEL-2026-2), M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Paul HEULIN, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Geneviève STALL, M. Philippe VEYER, M. Laurent VIEU (à partir de la DEL-2026-2), M. Jean-Philippe VIGNER

ETAIENT EXCUSES : Mme Christelle CAILLEUX, Mme Célia DIDIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, Mme Agnès GUEMAS-GALLARD, Mme Marielle HAMARD, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Mickaël JOUSSET, M. Grégoire LAINÉ, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Monique LEROY, Mme Marie-France RENOU, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, M. Augustin VANBREMEERSCH, Mme Céline VERON

ETAIENT ABSENTS : M. Robert BIAGI, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Sylviane DUARTE, M. Richard YVON

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Christelle CAILLEUX a donné pouvoir à M. Jérôme FOYER
Mme Célia DIDIER a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN jusqu'à la DEL-2026-1
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ à partir de la DEL-2026-11
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD à partir de la DEL-2026-3
M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON à partir de la DEL-2026-11
M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE
Mme Agnès GUEMAS-GALLARD a donné pouvoir à M. Jean HALLIGON
Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à M. Bruno GOUA
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
M. Arnaud HIE a donné pouvoir à M. Eric GODIN
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Grégoire JAUNEAULT a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
Mme Carine LE BRIS-VOINOT a donné pouvoir à Mme Geneviève STALL
Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Monique LEROY a donné pouvoir à Mme Corinne GROSSET
Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Patrick CHARTIER
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jérémy GIRAULT
Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL

M. Augustin VANBREMEERSCH a donné pouvoir à M. Franck POQUIN
Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Laurent VIEU a donné pouvoir à Mme Nacira MEGHERBI jusqu'à la DEL-2026-1

M. Stéphane PABRITZ, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 20 janvier 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE - DÉSIGNATION

A la suite de la proposition faite par Monsieur le président de désigner M. Stéphane PABRITZ en qualité de secrétaire de séance, ce dernier est ainsi désigné.

PROCES VERBAL - APPROBATION

Les procès-verbaux des séances des 7 juillet, 8 septembre, 13 octobre, 17 novembre et 8 décembre sont adoptés à la majorité.

Contre : 8, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Bruno GOUA, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, Marielle HAMARD, Anthony GUIDAULT

Dossier N° 1

Délibération n°: DEL-2026-1

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ENVIRONNEMENT

Rapport annuel de développement durable - Année 2025

Rapporteur : Corinne BOUCHOUX

EXPOSE

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement impose aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le rapport annuel, annexé à la présente délibération, permet de dresser le bilan et d'informer sur les avancées de l'année en matière de transition écologique et solidaire d'Angers Loire Métropole et met en lumière les perspectives d'actions de la collectivité. Il se structure autour de sept fonctions vitales, en lien avec le quotidien des habitants : se loger, consommer, se déplacer, produire et travailler, s'épanouir, se nourrir, vivre en bonne santé.

Cinq défis majeurs de la transition écologique sont à relever dans les territoires :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la limitation des effets du changement climatique,
- l'adaptation aux conséquences inévitables du réchauffement,
- la préservation et la restauration de la biodiversité,
- la préservation des ressources,
- la réduction des pollutions qui impactent la santé.

Dans le cadre de la feuille de route des Assises de la transition écologique, de nombreuses actions ont été mises en œuvre ou consolidées pour relever les défis de la transition écologique. Cette démarche s'est appuyée sur un renforcement des collaborations avec de nombreux partenaires du territoire, afin de sensibiliser et d'accompagner le plus largement possible les habitants, les associations, les collectivités et les acteurs économiques au passage à l'action et à l'évolution des pratiques. Chaque geste compte, même le plus minime, et seule la mobilisation de toutes les parties prenantes permettra de faire face aux enjeux de réduction des gaz à effet de serre (GES), d'adaptation au changement climatique et de préservation du vivant et des ressources.

A travers des exemples concrets, le rapport annuel de développement durable illustre les efforts portés par Angers Loire Métropole et ses communes membres pour faire évoluer activement le service public, mobiliser les habitants et soutenir les initiatives des acteurs du territoire.

Ces exemples concernent tous les domaines du quotidien : déplacements plus doux et moins carbonés, efficacité et sobriété énergétiques, consommation plus responsable, réduction du gaspillage et des déchets, modes de production et agriculture plus durables, végétalisation, lutte contre les pollutions, éducation et sensibilisation, etc. Autant de sujets sur lesquels il importe d'agir collectivement pour faire face aux enjeux actuels et à venir.

Après une reconnaissance nationale via l'obtention de la 4^{ème} étoile du label Territoire engagé pour la transition écologique en 2024, l'Union européenne a valorisé en 2025 les avancées de la collectivité, en particulier en matière de planification de la décarbonation, via le label « Ville intelligente et neutre en carbone ». Cette reconnaissance invite à poursuivre, sans relâche, les efforts pour la transition écologique du territoire, en lien avec tous ses acteurs.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
notamment son article 255,
Considérant l'avis de la commission des finances du 09 janvier 2026
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 17 décembre 2025

DELIBERE

Donne acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable en 2025.

Intervention pour information : M. Yves AUREGAN

DEL-2026-1: Le conseil donne acte

Rapport de développement durable et de transition écologique 2025

Panorama des actions menées

Conseil communautaire – janvier 2026



83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 •
www.angers.fr •



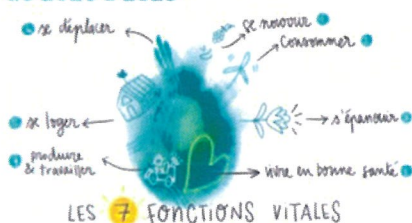
un TERRITOIRE
EN MOUVEMENT



1

Agir et mobiliser pour réussir la transition écologique

Fin de la séquence des Assises conduites de 2020 à 2025



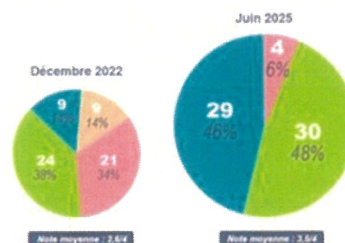
Forum de la Transition écologique du 23 juin



En juin 2025, les 63 actions de la feuille de route votée sont engagées, dont 94% sont déjà réalisées ou en cours

Évaluation citoyenne : les résultats

Actions en cours
Les actions réalisées sont priorisées
Les actions réalisées sont engagées
Actions réalisées, résultats visibles



Annnonce des résultats et de la poursuite de la dynamique pour l'accompagnement des citoyens en mobilisant les forces vives du territoire : associations, entreprises et collectivités



Consommer

500 tonnes

de déchets alimentaires collectées en 2025 : la progression se poursuit

21 tonnes

d'articles de sport de loisirs collectées de janvier à sept 2025

337

articles de mobiliers de bureau donnés aux associations par la Ville d'Angers pour réemploi

5,3%

de réduction des consommations d'énergie sur 1 an pour 35 sites de la Ville d'Angers

Exemples de réalisations



Récupération eau de fontaine pour arrosage végétal

Plan sécheresse de mai à sept 2025 :
75% d'économie d'eau sur l'arrosage des espaces verts et le nettoyage des espaces publics



Conteneur article sports et loisirs en déchèterie

Nouveaux tris dans les déchèteries :
notamment collecte séparée des articles de Bricolage, Jardin, Jeux et Jouets, Articles de Sport et de Loisirs



Pratiques exemplaires en achat public :

233 000 heures d'insertion réalisées sur 48 marchés ; réemploi/réparation et meilleure gestion des déchets sur les travaux ou l'achat d'équipements numériques



Se Loger

642

logements ou lots de copropriétés accompagnés sur la rénovation énergétique en 2025

11,5M€

octroyés par l'ANAH pour ces 642 logements ou lots

3 325

logements raccordés au réseau de chaleur urbain en 2025, s'ajoutant aux 20 800 logements déjà chauffés par biomasse

Exemples de réalisations



Ateliers habitants projet Ambition

4 ateliers organisés 2025 avec des habitants volontaires dans le cadre du projet européen **Ambition**, qui porte sur 6 copropriétés et 1 553 logements



Colloque de la copropriété - oct 2025

Deux événements organisés en fin d'année 2025 à destination des professionnels et copropriétaires pour les sensibiliser à la rénovation et aux solutions énergétiques durables



Construction de la nouvelle chaufferie Mayenne 2

Réseaux de chaleur

Les 87 km existants de réseaux de chaleur sont renforcés par la nouvelle chaufferie Mayenne 2 et l'extension du réseau vers Saint-Jacques, Nazareth, la Doutre et Avrillé



Se déplacer

Exemples de réalisations

43 millions

de voyages réalisés en TC* en 2024, soit +26% par rapport à 2022

* Transports en commun

73 600

abonnés à Irigo, dont 40% bénéficient d'un tarif solidaire

200 000

trajets effectués en covoiturage en 2024 tous opérateurs confondus

+22%

de réservations sur le service autopartage CITIZ en 2024



Jalonnement sur piste cyclable St Barthé-Angers

Des véloroutes pour améliorer les liaisons entre communes (itinéraires aménagés en site propre et jalonnés)

4 nouvelles liaisons seront aménagées à partir de 2025

(Saint-Barthélemy / Angers, Saint-Jean-de-Linières / Beaucozè ; Montreuil-Juigné et Longuenée-en-Anjou / Angers ; Sainte-Gemmes / Angers)



Véhicule IRIGOFLEX

IrigoFlex, service de transport à la demande (même tarif que les transports en commun) est de plus en plus utilisé, avec plus de 7 800 voyages effectués en 2024 contre 2 000 auparavant.



Véhicule CITIZ

Le service d'autopartage Citiz se déploie, avec 1 200 abonnés, 22 stations, 36 véhicules et plus de 440 000 km parcourus en 2024.

D'ici à 2027, le parc comptera 41 véhicules, dont une douzaine d'hybrides



Produire et travailler

70 %

des marchés publics de Destination Angers intègrent des clauses RSE

7,4 tonnes

de matériaux réemployés lors d'opérations de déstockage d'entreprises du territoire

55 K€

pour mobiliser les entreprises sur des démarches responsables (partenariats chambres consulaires, ADECC, IRESA)

605 KW

D'ombrières photovoltaïques installées en 2025

Exemples de réalisations



Lauréats des Trophées Eco circulaire - février 2025

Remise des premiers Trophées économie circulaire d'Angers Loire Métropole à 6 entreprises lauréates, du petit atelier de réparation de vélos au leader européen du reconditionnement d'ordinateurs Apple.



Ombrières Parking Relais la Barre à Grille-Belle - 2025

Implantation de centrales en ombrières sur les parkings publics
Au-delà de la production d'énergie renouvelable et locale, ces équipements accroissent le confort des usagers.



Collecte numérique 2025

Semaine du réemploi numérique
2,9 tonnes d'équipements numériques ont été recueillis auprès de particuliers, associations et entreprises à l'échelle de six quartiers : ordinateurs, écrans, téléphones, câbles triés seront réemployés ou recyclés.



S'épanouir

Exemples de réalisations



Fête de la nature, Lac de Maine, mai 2025

L'atlas de la biodiversité : mieux connaître notre biodiversité locale et sensibiliser les habitants :

630 espèces animales et 900 végétales inventoriées, Fête de la nature en mai 2025, animations pédagogiques et sciences participatives déployées sur 22 communes

25 000
Visiteurs et 350
animations à la
Maison de
l'Environnement

11
communes
dotées d'un
budget
participatif



Lauréats des Trophées Éco événements, juin 2025

Trophées éco événements

19 organisateurs associatifs, privés ou publics récompensés en juin pour leurs bonnes pratiques sur des événements culturels, sportifs, fêtes d'écoles, etc.

+ soutien d'ALM à la labellisation

« Événements éco-engagés en Pays de la Loire » entre 2022 et 2025

120
partenaires locaux
engagés pour mobiliser
les habitants à la
transition écologique

375
Élèves du primaires
impliqués dans des
projets Biodiversité



Action anti-gaspi à la cantine de l'école de la Blancheraie

Un nouveau projet éducatif de territoire déployé par la Ville d'Angers et intégrant un volet transition écologique : actions anti-gaspi dans les cantines avec Papillote et Cie, création d'un groupe d'animateurs périscolaires (Écolibris), sacs à dos d'exploration nature pour les enfants du quartier Monplaisir...



Se nourrir

Exemples de réalisations



L'avenir des élevages à l'horizon 2050

Angers Loire Métropole et la Chambre d'agriculture ont engagé une démarche prospective sur « Le devenir des élevages à +3 °C en 2050 », en lien avec les acteurs concernés

26%
D'augmentation de
surface bio depuis 2021,
soit 1 200 ha
supplémentaires

Environ 600
Points de vente
d'alimentation de
proximité sur ALM

40%
Des matières premières
utilisées par Papillotes et
Cie sont issues de
l'agriculture bio

carte
verte

L'expérimentation « Carte Verte »

Menée avec l'Ademe auprès de 191 foyers avec remise de 20 % sur des produits durables dans 75 commerces du territoire labellisés bio ou équivalent. Parmi les participants, 60 % ont augmenté leurs achats responsables et 79 % des foyers les plus contraints déclarent que le dispositif les a aidés à modifier leurs habitudes de consommation.



Mon Ptit marché au centre Jean-Vilar

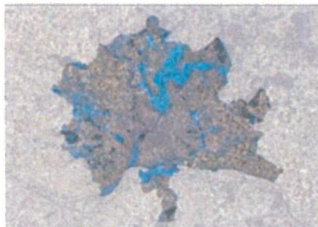
Mon Ptit Marché

Présent dans onze maisons de quartier, ce chantier d'insertion porté par le CCAS et le Jardin de Cocagne permet de proposer à 500 foyers des fruits et légumes frais et locaux et à coût réduit, avec 100 bénévoles mobilisés chaque semaine.



Vivre en bonne santé

Exemples de réalisations

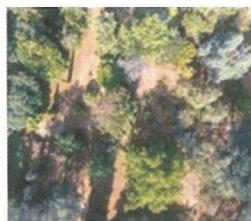


Cartographie Zones humides - 2025

Inventaire des zones humides restitué en 2025 :

986 zones humides couvrent 22 % du territoire et contribuent à : épuration de l'eau, atténuation des crues, recharge des nappes, stockage carbone et accueil de la biodiversité.

716
Arbres plantés sur la ville d'Angers en 2024-25 (dans les rues et lors des projets d'aménagement, hors forêts urbaines)



L'espace des conifères de l'arboretum Gaston-Aliard

Charte de l'arbre d'ALM :

Adoptée en juillet 2025 après celle de la Ville d'Angers, cette charte formalise les engagements de la collectivité et de ses partenaires pour préserver, valoriser et développer ce patrimoine, essentiel à l'adaptation au changement climatique et à la qualité de vie.



14
Cours d'écoles végétalisées sur la ville d'Angers et plusieurs autres dans les communes

0
Pic de pollution relevé en 2024 (et jusqu'au 30 novembre 2025) sur le territoire d'ALM



Commémoration de la crue de 1995

Organisée par le SMBVAR et de nombreux partenaires pour sensibiliser les habitants sur le risque inondation : conférences, expositions, sorties de terrain, concours photos...



Dans les communes

Consommer

Rives-du-Loir-en-Anjou et Saint-Barthélemy-d'Anjou organisent, des ateliers et des rencontres autour de la thématique du Zéro déchet

Ecuillé, Soulaire-et-Bourg, Feneu, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Saint-Léger-de Linières et Saint-Martin-du-Fouilloux organisent deux opérations de broyage gratuites par an

Se loger

L'écoquartier des Echats III de Beaucouzé accueille un programme de 43 logements, dont 16 en habitat participatif

Cantenay-Épinard met en place des jardins de pluie dans son nouveau lotissement des Champs pour mieux gérer les eaux pluviales

Se déplacer

Montreuil-Juigné, Mûrs-Erigné et Avrillé Déploient des plans vélo visant à sécuriser la pratique du vélo : sécurisation, marquage au sol, accompagnement à l'apprentissage et à la pratique du vélo, ... Mûrs-Erigné développe également un plan piétons.

Produire et travailler

Loire-Authion Développe des clauses environnementales sur ses marchés publics (50% des marchés notifiés en 2024)



Dans les communes

S'épanouir

Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité, **St Clément de la Place, Savennières, Verrières-en-Anjou et Trélazé** mobilisent leurs habitants via des actions participatives ou l'implication des scolaires

Avrillé soutient la mise en œuvre d'aires terrestres éducatives pour quatre de ses écoles, en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB)

Les écoles de la commune de **Saint-Léger-de-Linières** sont labellisées refuge de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

A Longuenée-en-Anjou, 12 ruches ont été installées sur les quatre communes déléguées, formant « La route des abeilles »

Briollay propose une démarche participative sur des sujets tels que les espèces exotiques envahissantes ou la préservation des haies

Béhuard organise tous les ans une journée écocitoyenne

Se nourrir

Ponts-de-Cé, Avrillé, Beaucazou et Écouflant développent l'agriculture urbaine à travers des vergers en libre cueillette, solidaires et pédagogiques

A Longuenée-en-Anjou et Cantenay-Épinard, partenariat avec les AMAP du 49 sur le projet d'ordonnance verte (offrir aux femmes enceintes des paniers de légumes bio et locaux)

Le Plessis-Grammoire a accompagné l'association « Eco-Gram » qui a publié un guide : « Se nourrir à moins d'un 1 km du Plessis-Grammoire » pour favoriser les circuits courts

Vivre en bonne santé

Sainte-Gemmes-sur-Loire participe activement au programme de plantation de haies Liger Bocage, en accompagnant les agriculteurs désireux de planter des haies. Plus de 6 km de haies ont déjà été plantés

Avrillé, Les Ponts-de-Cé, Mûrs-Érigné, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Soullaines-sur-Aubance et Sarrigné végétalisent leurs centres et places publiques

Briollay, Cantenay-Épinard, Mûrs-Érigné proposent des aides aux habitants pour la plantation d'arbres



Poursuite de la mobilisation post Assises

Nouvel outil présenté lors du forum de la Transition Écologique du 23 juin

> La Plateforme numérique des acteurs de la transition écologique



Objectifs de la plateforme

- Mieux se connaître
- Se coordonner et faire ensemble
- Échanger et partager
- Centraliser et mutualiser des outils et ressources

Phase d'expérimentation menée avec l'ensemble des acteurs de janvier à juillet 2026



Dossier N° 2

Délibération n°: DEL-2026-2

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Débat d'orientation budgétaire 2026

Rapporteur : Benoît COCHET

EXPOSE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit avoir lieu dans les dix semaines précédant le vote du budget (notamment pour le budget principal).

La loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 y ont ajouté une présentation obligatoire des orientations en matière de ressources humaines.

En conformité avec ces éléments, les orientations budgétaires 2026 seront donc structurées autour d'un rapport principal et de deux rapports annexes selon le sommaire suivant :

I - Rapport principal sur les orientations financières :

1- Contexte et stratégie financière du mandat

2- Eléments pluriannuels 2026-2028 : Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement

- Une projection des niveaux d'épargne et d'endettement sur 3 ans
- Une présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement

3- Orientations du projet de BP 2026 :

- Les principales orientations du projet de BP 2026 : évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement

II - Rapport annexe sur la gestion de la dette propre et garantie :

- La stratégie de diversification de la dette d'ALM
- Une présentation de la structure de l'encours
- Les actions de désensibilisation menées sur les emprunts toxiques
- Une synthèse sur la dette garantie par ALM

III - Rapport annexe dédié aux ressources humaines :

- Les orientations stratégiques en matière de ressources humaines
- Un point sur la structure des effectifs
- Des éléments autour des conditions de rémunération et de la durée effective du travail
- Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

1 - Contexte et stratégie financière du mandat

Dans un contexte national marqué par de fortes incertitudes et par des évolutions économiques et sociales difficiles, ce rapport est un premier support d'échange permettant de partager un diagnostic clair de la situation financière de notre collectivité et de poser les priorités qui guideront l'élaboration du prochain budget.

Dernier Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du mandat, ce rapport réaffirme l'engagement de notre communauté urbaine dans une dynamique ambitieuse de transition écologique et de renouvellement urbain, tout en veillant à la maîtrise des équilibres financiers.

En ce qui concerne nos grands équilibres financiers, ces orientations budgétaires 2026 (comme les 13 précédentes) ne porteront pas de hausse de taux de fiscalité. Le choix de continuer à suivre cette trajectoire de responsabilité financière est un engagement fort pour préserver le pouvoir d'achat des habitants de notre territoire.

Cet engagement n'a pas été simple à respecter dans un contexte inflationniste. **Il a nécessité des efforts collectifs pour permettre de renforcer les niveaux d'épargne** et ainsi financer les lignes B et C du tramway.

Cette stratégie permet de présenter aujourd'hui une **situation financière saine : une épargne brute supérieure à 80 M€, une dette maîtrisée et une capacité de désendettement inférieure durant tout le mandat à 8,5 ans.** Pour obtenir ces bons résultats financiers, **la collectivité a pu s'appuyer sur une attractivité toujours plus forte lui garantissant des produits fiscaux dynamiques.**

Depuis 2014, ALM a réalisé plus de 1,6 Milliards d'investissement aux services de nos politiques publiques prioritaires (transition écologique, mobilité, logement et renouvellement urbain).

Encore une fois, c'est donc à un équilibre délicat que doit parvenir le budget primitif 2026 si l'on en croit les prévisions économiques et les mesures nationales de redressement des comptes publics à venir prévues dans le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026. Pour ces orientations budgétaires, il est donc particulièrement important de réussir à concilier prudence et confiance en l'avenir en continuant d'impulser une dynamique de développement sur notre Territoire.

Pour mettre en œuvre cette ambition, Angers Loire Métropole continue de s'appuyer sur 3 grands piliers indispensables pour garantir la capacité d'actions de la collectivité à moyen et long terme et donner de la visibilité à nos concitoyens, nos partenaires et aux entreprises du territoire :

- **Ne pas augmenter les impôts,**
- **Accélérer la transition écologique sur notre territoire,**
- **Préserver une épargne brute d'au moins 70 M€ sur le mandat** (pour financer à 75 % ces investissements par des ressources propres) **et garantir ainsi à tout moment un niveau de capacité de désendettement inférieur à 10 ans.**

Afin de compléter ces éléments de contexte, la présentation qui suit va s'attacher à préciser chaque élément de cette stratégie et à détailler la prospective pour la période 2026-2028. Ces informations seront ensuite complétées par les hypothèses d'évolution des principales dépenses et recettes prévues au budget primitif 2026.

En raison du caractère très évolutif du contexte national, un certain nombre de ces hypothèses pourront être ajustées entre le DOB et le budget primitif 2026, voir au BS, pour tenir compte des évolutions législatives ou réglementaires de ce début d'année.

2 - Eléments pluriannuels 2026-2028 : Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement

a) Budget principal : une stratégie financière à adapter pour financer les projets du mandat pour la période 2026-2028

L'exercice de prospective budgétaire est souvent délicat. En ce début d'année 2026, il s'appuie sur les grandes tendances du budget principal pour les années à venir et sur des hypothèses qui paraissent réalistes aujourd'hui avec une prévision des recettes de fonctionnement prudente (*dynamisme modéré sur les recettes fiscales, prévision à la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)*) et des contraintes économiques et réglementaires fortes sur les dépenses de fonctionnement (*revalorisation des dépenses de personnel, participation de la collectivité aux efforts de réduction du déficit public*).

La prospective table sur 104 M€ en 2027 et 93 M€ en 2028 de dépenses d'investissement sur le budget principal.

Les principaux enseignements à fin 2028 de cette étude prospective induisent une nécessaire vigilance sur les prochains exercices notamment en matière d'investissement. Les niveaux d'épargne et d'endettement seraient les suivants sur les 3 prochaines années :

- Une épargne brute du budget principal estimée autour de 30 M€ fin 2028 (stable par rapport au dernier DOB),
- Un besoin d'emprunt du budget principal autour de 25 M€ par an en moyenne sur la période 2026-2028,
- Une dette projetée proche des 300 M€ fin 2028 contre 218 M€ au 1^{er} janvier 2025,
- Une capacité de désendettement qui augmente mais qui reste inférieure à 10 années même en fin de période.

b) Budgets annexes : des éléments de prospective pour la période 2026-2028 différenciés selon les budgets

- **Budgets eau et assainissement** : Sur la base d'une évolution tarifaire tenant compte notamment des niveaux d'inflation, l'important niveau d'investissement des 3 prochaines années (environ 78 M€ sur 3 ans avec notamment le projet de sécurisation de sortie d'usine des eaux) sera majoritairement autofinancé par les bons niveaux d'épargne constants sur toute la période 2026-2028 et permettra également un désendettement de 20 % de l'encours de ces budgets en 3 ans (encours projeté à fin 2028 autour de 17 M€).
- **Budget déchets** : Avec comme hypothèse une légère progression du produit de TEOM (liée aux bases fiscales uniquement) et malgré un plan d'investissement ambitieux notamment sur les déchetteries et la collecte des ordures ménagères, les niveaux d'épargne nette estimés de plus de 7 M€ sont suffisants pour verser 20 M€ de subventions pour le financement de la construction d'un nouveau four d'incinération sur la commune de Lasse sans recourir à l'emprunt (pour mémoire, une action de désendettement significative a été menée sur ce budget annexe sur ces 10 dernières années avec un encours de dette ramené à 0 M€ au 31/12/2025 contre 45 M€ en 2014).
- **Budget transports** : En intégrant les hypothèses actuelles liées à la nouvelle délégation de service public (DSP) de transports urbains et la fin des coûts d'investissement associés aux lignes B et C

du tramway, les équilibres budgétaires sont stabilisés sur la période examinée compte tenu de la maîtrise sur les annuités de la dette et de la gestion optimisée de la nouvelle DSP.

Le dynamisme des recettes de fonctionnement (*principalement le versement mobilité*) permet d'aboutir à une épargne brute satisfaisante pour couvrir les dépenses d'amortissement des lignes du tramway. Une contribution du budget principal ramenée à 12,5 M€ reste cependant nécessaire. Ce budget continue de faire l'objet d'un suivi particulier notamment sur la période 2026-2028 avec la poursuite de son désendettement et des investissements d'environ 10 M€ par an.

c) De manière consolidée, des objectifs réaffirmés pour maintenir les grands équilibres budgétaires jusqu'en 2028

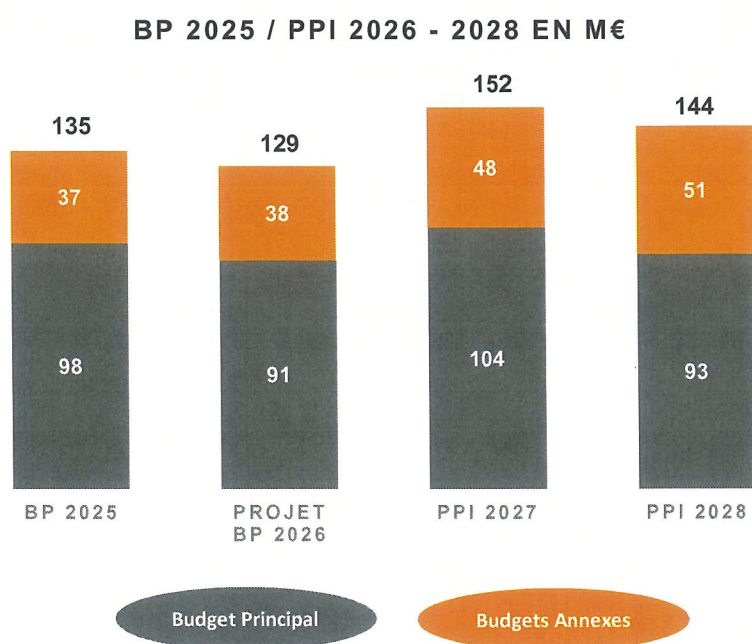
- Un niveau d'épargne brute minimum estimé proche des 75 M€,
- Un volume d'investissement d'environ 430 M€ sur les 3 ans à réinterroger dans le nouveau contexte de forte contrainte budgétaire,
- Une capacité de désendettement contenue sous les 10 ans,
- Une dette stabilisée en-dessous des 575 M€,

Afin de compléter ces éléments de prospective, la présentation des engagements pluriannuels via le Plan Pluriannuel d'Investissement permet d'avoir une vision plus précise des principales opérations qui seront portées par la collectivité.

d) Un Plan pluriannuel d'investissement 2026-2028 (tous budgets) au service de la transition écologique

Après environ 800 M€ d'investissements sur la période 2015-2020, les années 2021-2026 cumulent 936 M€ d'investissements pour notre territoire.

Dans le prolongement de cette dynamique, le Plan Pluriannuel d'Investissement 2026-2028 présente des engagements sur le budget consolidé **autour de 140 M€ / an en moyenne**. Ce montant se décompose entre 97 M€ / an en moyenne pour le budget principal et une progression des perspectives d'investissement de 46 M€ sur les budgets annexes entre 2026 et 2028.



En complément, le document détaillé ci-dessous présente pour le budget principal et les budgets annexes, pour **un total d'environ 426 M€ pour 3 ans**, la programmation des **principales opérations à venir représentant 78% des volumes financiers** :

Description - budget principal	Projet BP 2026	PPI 2027	PPI 2028	Total
Voirie / eaux pluviales	23 766 000	26 113 000	26 421 000	76 300 000
Habitat / logement / ZAC Habitat / Réserves Foncières	19 140 000	23 350 000	24 800 000	67 290 000
Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)	6 850 000	6 699 600	6 900 000	20 449 600
Plan Vélo	6 000 000	7 000 000	7 000 000	20 000 000
Territoire Intelligent	8 299 185	6 800 000	2 500 000	17 599 185
Enseignement Supérieur et Recherche	4 048 000	3 421 800	2 061 800	9 531 600
Système informatique et numérique	2 581 500	2 770 000	2 890 000	8 241 500
Accueil des gens du voyage	2 060 300	3 610 000	2 380 000	8 050 300
Transition Ecologique	2 012 500	2 026 000	2 526 000	6 564 500
Constructions scolaires	1 850 000	2 270 000	1 100 000	5 220 000
Sous-total principales opérations - Budget principal	76 607 485	84 060 400	78 578 800	239 246 685
Total des opérations - budget principal	90 965 585	103 892 143	93 348 800	288 206 528
% des opérations recensées dans le budget principal	84%	81%	84%	83%

Description - budgets annexes	Projet BP 2026	PPI 2027	PPI 2028	Total
Assainissement - Réseaux de collecte des eaux usées	6 000 000	7 000 000	7 000 000	20 000 000
Transports urbains - Matériel roulant	4 411 500	5 521 804	7 725 999	17 659 303
Eau - Sécurisation R70 - alimentation sortie d'usine	6 000 000	6 000 000	1 867 000	13 867 000
Eau - Réseaux de distribution d'eau potable	3 000 000	4 500 000	4 500 000	12 000 000
Assainissement - Construction / Extension de STEP	2 132 000	4 600 000	4 890 000	11 622 000
Déchets - Four de Lasse*	0	5 000 000	6 000 000	11 000 000
Déchets - Matériel pour la Collecte des ordures ménagères	1 200 000	1 503 000	1 564 000	4 267 000
Transports - Rénovation réseau Tram	1 159 400	849 800	392 600	2 401 800
Sous-total principales opérations - Budgets annexes	23 902 900	34 974 604	33 939 599	92 817 103
Total des opérations - budgets annexes	37 643 944	48 134 804	51 532 099	137 310 847
% des opérations recensées dans les budgets annexes	63%	73%	66%	68%

Total principales opérations - Budget Général (hors dette)	100 510 385	119 035 004	112 518 399	332 063 788
TOTAL PPI Budget Général (hors dette)	128 609 529	152 026 947	144 880 899	425 517 375
% des opérations recensées dans le budget consolidé (hors dette)	78%	78%	78%	78%

* Pour le four de Lasse, les montants définitifs 2026 seront présentés au BS, une fois les derniers éléments connus liés à l'actualité de ce projet.

Une présentation plus détaillée du PPI pour le budget principal et les budgets annexes est annexée à la présente délibération. Ces perspectives financières donnent une tendance et anticipent sur des montants 2027 et 2028 qui seront évidemment à actualiser en 2026 à l'issue des élections.

3 - Les orientations du projet de BP 2026

a) Les principales projections 2026 du budget général

Pour cet exercice budgétaire 2026, les grands équilibres financiers sont améliorés par rapport à 2025 et cela malgré l'anticipation d'une contribution substantielle attendue au dispositif de redressement des comptes publics prévu par le PLF 2026 (dispositif « DILICO » notamment).

Les marges de manœuvre financière de la collectivité sont en progression et se traduisent par :

- Un niveau d'**épargne brute** en hausse, à hauteur de 75,9 M€ pour 2026,
- Un **niveau d'investissement** soutenu d'environ **129 M€**,
- Un **recours à l'emprunt en baisse d'environ - 10 M€**.

Comme tous les ans, le montant de l'emprunt sera ajusté au moment du budget supplémentaire 2026 sur la base des résultats 2025 et de la loi de finances 2026.

Budget général (hors budget lotissements économiques) - En million d'€

	BP 2025		Projet BP 2026		Variation en % BP 2025 / BP 2026		Variation en M€ BP 2025 / BP 2026	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Rec.	Dép.	Rec.	Dép.
Fonctionnement	403,3	318,1	406,6	316,3	0,8%	-0,6%	3,3	-1,8
Intérêts de la dette		14,2		14,4		1,2%		0,2
Epargne brute	71,0		75,9		6,9%		4,9	
Capital de la dette		33,6		35,4		5,4%		1,8
Epargne nette	37,4		40,4		8,2%		3,1	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Rec.	Dép.	Rec.	Dép.
Investissement		134,6		128,6		-4,4%		-6,0
Emprunt provisoire / recette d'équilibre	53,0		43,5		-18,0%		-9,5	
Recettes	44,2		44,7		1,1%		0,5	

Méthodologie :

Comme tous les ans, seules sont présentées les dépenses et les recettes réelles, les opérations dites d'ordre s'équilibrant entre elles et correspondant à des mécanismes purement comptables. De la même manière, les écritures réelles liées à la souscription d'un emprunt offrant des possibilités d'une ligne de trésorerie (OCLT – ouverture de crédits long terme) ou aux inscriptions équilibrées liées aux swaps ne seront pas reprises dans le rapport. Enfin, les dépenses et recettes exceptionnelles (y compris les produits de cession) ne font pas l'objet d'un retraitement spécifique.

b) La balance générale du budget 2026

Pour détailler ces éléments par budget, la balance générale du budget projetée à ce stade pour 2026 - *avant reprise des résultats* - s'équilibre comme suit :

Balance générale projet de BP 2026 ALM (hors budget annexe lotissements économiques)

(en milliers d'Euros)

Mouvements Réels (Hors OCLT)	Principal	Eau	Assain ¹	Déchets	Aéroport	Transports	Réseaux de chaleur	Total Projet BP 2026	Total BP 2025	Variation en K€	Variation en %
Fonctionnement											
Recettes Fonct.	182 259	36 855	30 856	43 742	765	110 631	1 456	406 564	403 348	3 216	0,8%
Dépenses Fonct.	150 336	24 469	18 889	39 316	700	82 204	404	316 318	318 142	-1 824	-0,6%
Epargne de gestion	31 923	12 386	11 967	4 426	65	28 427	1 052	90 246	85 206	5 040	5,9%
Intérêts	5 384	477	1 346	0	0	6 991	181	14 379	14 215	164	1,2%
Epargne brute	26 539	11 909	10 621	4 426	65	21 436	871	75 867	70 991	4 876	6,9%
Capital	18 211	1 303	671	0	0	14 442	815	35 442	33 630	1 812	5,4%
Epargne nette	8 328	10 606	9 950	4 426	65	6 994	56	40 425	37 361	3 065	8,2%
Investissement											
Dépenses Invest.	90 966	12 073	10 447	4 976	90	9 988	70	128 610	134 574	-5 964	-4,4%
Recettes d'investissement (cessions incluses)	42 794	10	497	550	25	801	14	44 691	44 182	509	1,2%
Emprunts / Recette d'équilibre	39 844	1 457	0	0	0	2 193	0	43 494	53 031	-9 537	-18,0%
Epargne nette	8 328	10 606	9 950	4 426	65	6 994	56	40 425	37 361	3 064	8,2%
Recettes Invest.	90 966	12 073	10 447	4 976	90	9 988	70	128 610	134 574	-5 964	-4,4%

A noter les retraitements opérés sur le BP 2025 et le projet de BP 2026 sur les opérations d'échanges de taux et les pertes de change sur le budget principal et le BA Transports ainsi que sur les opérations de trésorerie concernant le BA Réseau de Chaleur.

c) Résultats 2025

Les résultats 2025 seront repris après le vote du compte administratif 2025. Le résultat global de clôture devrait être sensiblement équivalent à celui de 2024 (autour de 30 M€ après reports). En fonction des niveaux définitifs atteints et des dernières informations nationales, le recours à l'emprunt présenté au BP 2026 sera ajusté lors du Budget Supplémentaire.

d) Les recettes de fonctionnement : structure et évolution

➤ Structure des principales ressources de fonctionnement (en M€)

La répartition des recettes de fonctionnement de la Communauté Urbaine montre une **répartition équilibrée entre fiscalité, produits des services et dotations de l'Etat**. Cette ventilation est un gage de sécurité pour le financement de notre collectivité.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PROJET BP 2026



Hors participations du budget principal aux budgets annexes

→ Hypothèses d'évolution des principales recettes du budget général

Dans un contexte national plutôt incertain en matière budgétaire et des élections municipales à venir, un certain nombre de ces hypothèses pourront être ajustées entre le DOB, le budget primitif et le budget supplémentaire 2026 pour tenir compte des évolutions législatives ou réglementaires de ce début d'année.

Au global, les recettes de fonctionnement consolidées sont **en hausse de + 0,8 % (+ 3,2 M€)**. Cette évolution s'explique principalement par :

- La hausse du versement mobilité de + 2,6 M€ par rapport au BP 2025 (signe de la bonne tenue de l'emploi sur le territoire),
- L'augmentation de + 1,6 M€ sur les produits fiscaux issus des entreprises.

PRINCIPALES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

(en M€)

	BP 2025	Projet BP 2026	Variation 2025/2026	Variation en %
Versement mobilité	70 400	73 000	2 600	3,7%
Fiscalité ménages*	56 919	56 648	- 271	-0,5%
Fiscalité des entreprises	55 871	57 508	1 637	2,9%
Produits Eau / Asst	64 709	67 711	3 002	4,6%
Dotations, subventions, participations	43 630	42 247	-1 383	-3,2%
TEOM	35 800	36 226	426	1,2%
Particip. du Budget principal aux budgets annexes	16 750	13 330	-3 420	-20,4%
Produits d'exploitation / Produits divers	59 269	59 894	625	1,1%
TOTAL	403 348	406 564	3 216	0,8%

* inclus pour le BP 2025 et le projet de BP 2026 l'instauration de la taxe GEMAPI pour 1,1 M€

Versement mobilité

Compte tenu du contexte économique, la prudence avait conduit la collectivité à inscrire lors du BP 2025 un niveau de versement transport de 70,4 M€. Les estimations sur le projet de compte administratif 2025 autour de 72 M€, nous amènent à arrêter la projection 2026 à 73 M€ (soit + 1,4%).

Fiscalité ménages et entreprises

Dans l'attente d'éléments législatifs ou réglementaires plus précis, la prévision inscrite au budget prend en compte la stabilité des taux et une **progression des bases fiscales de +1,2 %** appliquée aux produits définitifs 2025. Ce taux correspond à la revalorisation nominale des bases fiscales déterminé par l'Indice des Prix Harmonisés à la Consommation (IPCH) entre novembre 2024 et novembre 2025 évaluée à ce jour à 0,8 % et à une estimation d'une progression physique des bases de + 0,4 %.

Le produit fiscal représente un peu moins de 30 % des recettes de la collectivité pour 2026. Ce produit comprend :

- Pour la fiscalité ménages : la fraction de TVA (en compensation de la taxe d'habitation), les taxes sur le foncier bâti et non bâti ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- Pour la fiscalité entreprises : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la fraction compensatoire de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les impositions sur les entreprises de réseaux (IFER).

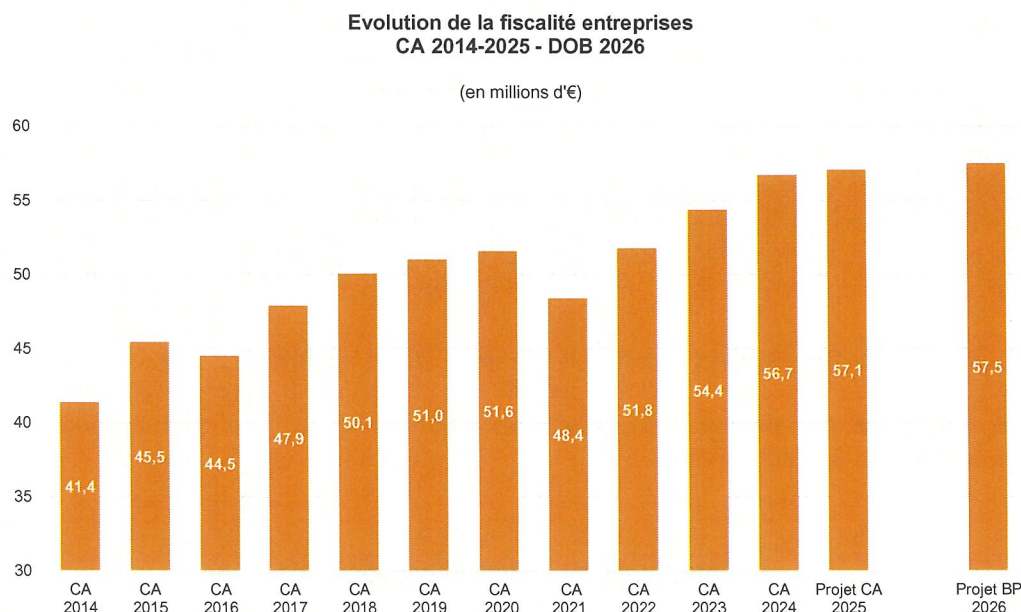
Pour la fiscalité ménages, les hypothèses retenues permettraient d'aboutir à **56,7 M€ au BP 2026**.

Pour la fiscalité entreprises, les prévisions de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de fraction de compensation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sont basées sur les dernières notifications 2025 fournies par le Ministère des Finances (50,6 M€). La CFE a ainsi été projetée au projet de BP 2026 à 27,8 M€ et la fraction compensatoire de CVAE à hauteur de 23,2 M€.

Ces bons niveaux témoignent de la dynamique économique de notre territoire qui résulte des nombreuses implantations d'entreprises ces dernières années.

Le niveau de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM pour 4,8 M€) et des impositions sur les entreprises de réseaux (IFER pour 1,7 M€) a été projeté sur le projet de BP 2026 à un niveau légèrement supérieur aux réalisations 2025.

Le graphique suivant illustre l'évolution de la fiscalité entreprises depuis 2014 :



NB : A ce stade et compte tenu du PLF 2026, une baisse de l'ordre de l'ordre de 1,1 M€ des allocations compensatrices de l'Etat sur la CFE des locaux industriels est intégrée à ce projet de BP 2026.

Produits eau et assainissement

Les prévisions de ces produits d'exploitation sont en hausse de + 3 M€ de BP à BP. Cette augmentation intègre la prévision d'une revalorisation tarifaire sur les redevances et abonnements des usagers compensant la hausse des charges de fonctionnement en raison de l'évolution du prix des marchés (1,7%) et l'investissement exceptionnel de sécurisation de l'alimentation en eau potable (projet R 70-2,6 %).

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF est la principale dotation des collectivités locales. Dans l'attente d'éléments législatifs ou réglementaires plus précis apportés notamment par la loi de finances pour 2026, le projet de BP 2026 de la Communauté Urbaine reprend de manière prudente le montant de la dotation notifiée en 2025 ajustée à la baisse du fait de la traditionnelle diminution de la part « dotation de compensation » de la DGF.

Pour mémoire et dans la continuité de la loi de finances 2025, le PLF 2026 prévoit un nouvel effort d'économie pour les collectivités locales avec l'élargissement et le renforcement du DILICO (« Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités »). Contrairement à 2025, ALM devrait être contributeur à ce dispositif en 2026. Une contribution de 1,3 M€ est donc intégrée à ce projet de BP 2026.

Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères

Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est ajusté à hauteur de 36,2 M€ pour 2026 avec maintien des taux actuels. Ce montant est actualisé de +1,2 % par rapport au produit notifié en 2025.

Autres produits d'exploitation

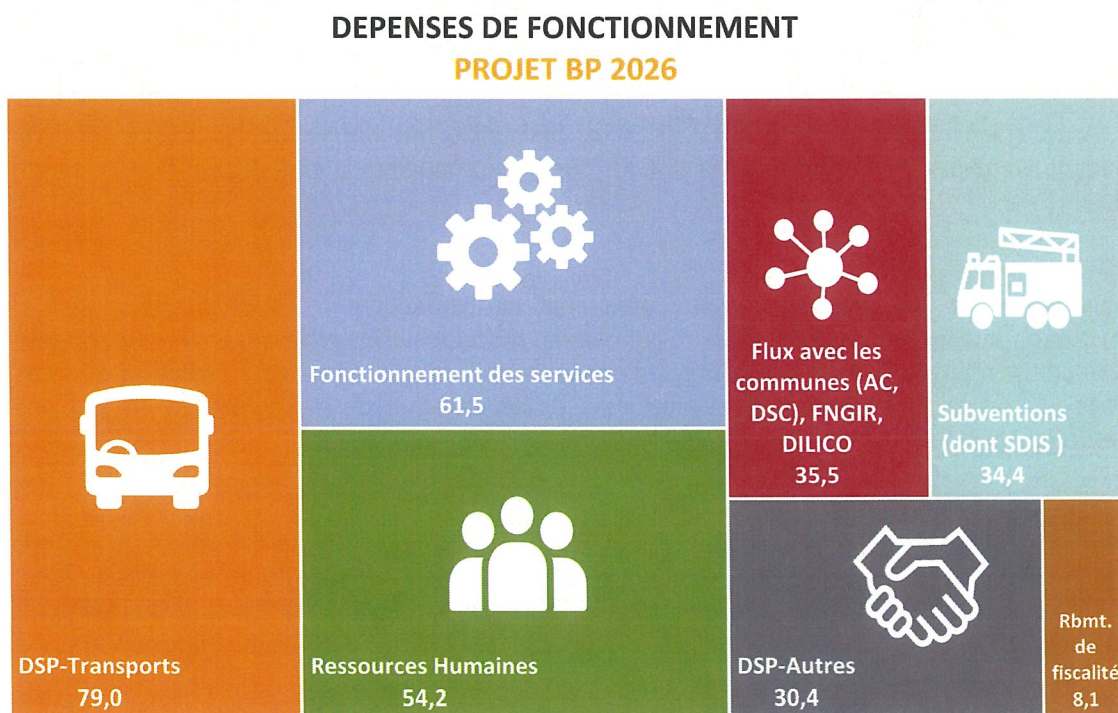
Concernant les autres produits d'exploitation, ils représentent 59,9 M€. Il s'agit en grande partie des remboursements des frais de mutualisation et de la participation des budgets annexes aux frais de structure, des recettes de trafic du budget annexe transport et des recettes issues des collectes sélectives et des déchetteries du budget annexe déchet.

Les principaux facteurs d'évolution de cette rubrique concernent majoritairement les produits d'exploitation et diverses recettes sur le budget principal (avec notamment l'attribution d'aides financières exceptionnelles liées aux certificats d'économie d'énergie, au fonds de soutien des emprunts à risques).

D'une manière générale, **les tarifs liés à la fréquentation de nos différents équipements publics ou aux services proposés par ALM seront en progression d'environ + 1 %**. Cette orientation générale pourra recouvrir des situations différentes selon les tarifs qui seront amenés à être proposés au vote pour 2026.

e) Des dépenses de fonctionnement en très légère baisse

➤ **Structure des dépenses de fonctionnement (en M€), hors participations du budget principal aux budgets annexes :**



Hors participations du budget principal aux budgets annexes

➔ Hypothèses d'évolution des principales dépenses du budget général

Les dépenses de fonctionnement consolidées sont maîtrisées et affichent une **diminution de - 0,6 %** (hors dette) en se répartissant de la manière suivante :

PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

(en M€)

	BP 2025	Projet BP 2026	Variation en K€	Variation en %
Personnel	53 159	54 184	1 025	1,9%
DSP / contrats d'exploitation	111 423	109 368	-2 055	-1,8%
Dotations et attributions de compensation	33 809	35 509	1 700	5,0%
<i>Dont projection DILICO</i>	-	1 350		
Restitution de fiscalité / redevances	7 600	8 120	520	6,8%
SDIS	16 439	16 675	236	1,4%
Subventions de fonctionnement	17 717	17 731	14	0,1%
Participation du budget principal aux budgets annexes	16 750	13 250	-3 500	-20,9%
Fonctionnement des services / autres dépenses	61 245	61 481	236	0,4%
TOTAL	318 142	316 318	-1 824	-0,6%

Dépenses de personnel

Les projections 2026 par rapport au BP 2025 font état **pour l'ensemble des budgets d'une hausse de + 1,9 %**. Cette évolution globale des dépenses de personnel concerne l'ensemble des budgets.

En ce qui concerne **le budget principal**, il est projeté une évolution de + 2 % par rapport au BP 2025. Cette évolution est liée principalement à l'impact en année pleine de la revalorisation pour la deuxième année consécutive des cotisations CNRACL au 1^{er} janvier 2026 (évolution des taux de cotisations employeurs à la CNRACL de 3 points), aux mesures réglementaires de revalorisation salariale (revalorisation des carrières et des rémunérations des agents) et au Glissement Vieillesse Technicité. L'augmentation sur les dépenses de personnel comprend également des mesures en faveur de l'harmonisation du régime indemnitaire ainsi que le renforcement des services.

L'évolution des budgets annexes **Eau et Assainissement** de + 2,2 % par rapport aux crédits ouverts en 2025 correspond essentiellement à des évolutions réglementaires et à l'impact de la variation des effectifs en 2026.

Pour le budget **Déchets** et le budget **Transports**, les évolutions de BP à BP sont respectivement de + 1,1 % pour le premier et de + 5,4 % pour le second. Ces projections pour le BP 2026 sont proposées afin d'être au plus près des évolutions prévues sur les effectifs.

La politique Ressources Humaines se fonde sur une démarche prospective qui vise à anticiper pour mieux les accompagner les transformations organisationnelles qui permettent d'adapter le service public aux besoins des habitants du territoire d'ALM. Il s'agit de rechercher en permanence la meilleure adéquation possible entre le niveau de service à rendre avec les effectifs et les compétences nécessaires.

Pour accompagner ces mutations, la politique RH se construit autour d'axes forts que sont :

- La recherche d'une plus grande efficience des organisations,
- La mutualisation sous différentes formes des prestations, des services et des moyens,
- La construction collaborative d'un projet managérial mobilisateur,
- L'appui aux managers et aux agents dans la conduite des projets de transformation des prestations et des organisations,
- La priorité donnée à la mobilité interne,
- L'accompagnement des parcours professionnels par le développement de dispositifs innovants,

- Le développement des compétences et l'accompagnement du changement,
- L'appui à la conception d'environnement et de conditions de travail de qualité préservant la santé des agents,
- Un dialogue social dynamique et régulier.

En complément de ce rapport principal, il vous est proposé d'enrichir ces éléments en consultant le rapport annexe dédié aux ressources humaines.

Délégations de service public et contrats d'exploitation

Les dépenses de cette catégorie représentent le 1^{er} poste des dépenses de fonctionnement avec 109,4 M€ pour le projet de BP 2026 soit 35 % du total des dépenses de fonctionnement. La délégation de service public pour le transport de voyageurs (79 M€ en 2026) en représente quasiment les trois quarts comme illustré par le tableau ci-dessous. La baisse globale de - 1,8 % de ce poste budgétaire est due pour l'essentiel à la nouvelle convention de DSP Transports qui a été renouvelée en 2025 et reconduite avec RATP Dev. A périmètre comparable, le projet de BP 2026 prévoit une baisse de - 3,8 M€ du coût associé à cette DSP par rapport au BP 2025.

	BP 2025	Projet BP 2026	Variation en K€	Variation en %
Transports	82 780	79 010	-3 770	-4,6%
Autres budgets	28 643	30 358	1 715	6,0%
TOTAL	111 423	109 368	-2 055	-1,8%

Dotations : Dotations aux communes (Dotation de Solidarité Communautaire et Attribution de Compensation) et FNGIR (reversement lié à la réforme de la taxe professionnelle)

Ce poste comprend à la fois la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), les Attributions de Compensation (AC), le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) ainsi que le prélèvement au titre du Dispositif de Lissage Conjoncturel des Recettes Fiscales des Collectivités Territoriales dit « DILICO » prévu dans le projet de loi de finances 2026.

La première est stable par rapport au BP 2025 et s'établit à 11,6 M€ suite aux orientations du pacte financier et fiscal. L'enveloppe de la seconde progresse très légèrement de + 0,2 M€ par rapport à 2025 pour se situer à 15,2 M€. Cette évolution fait suite au processus d'actualisation des calculs d'AC mis en œuvre à l'occasion de la prise en gestion directe de la compétence voirie et eaux pluviales par Angers Loire Métropole.

Le FNGIR est anticipé avec le même montant que le BP 2025 à 5,6 M€.

Comme évoqué précédemment, le montant de la contribution au titre du DILICO a été projeté à hauteur de 1,3 M€ dans le projet de BP 2026 dans l'attente de précisions sur les modalités d'application qui seront apportées par la loi de finances 2026.

Restitution de fiscalité

Ce poste de 8,1 M€ comprend notamment les reversements des redevances eau et assainissement à l'Agence de l'Eau équilibrées en dépenses et en recettes et les remboursements de fiscalité prévus par la DSP pour le transport de voyageurs.

SDIS, subventions et participation aux budgets annexes

Le poste subventions est quasiment stable avec une légère augmentation de + 0,2 M€ sur la contribution allouée au SDIS (participation de 16,7 M€ projetée pour 2026).

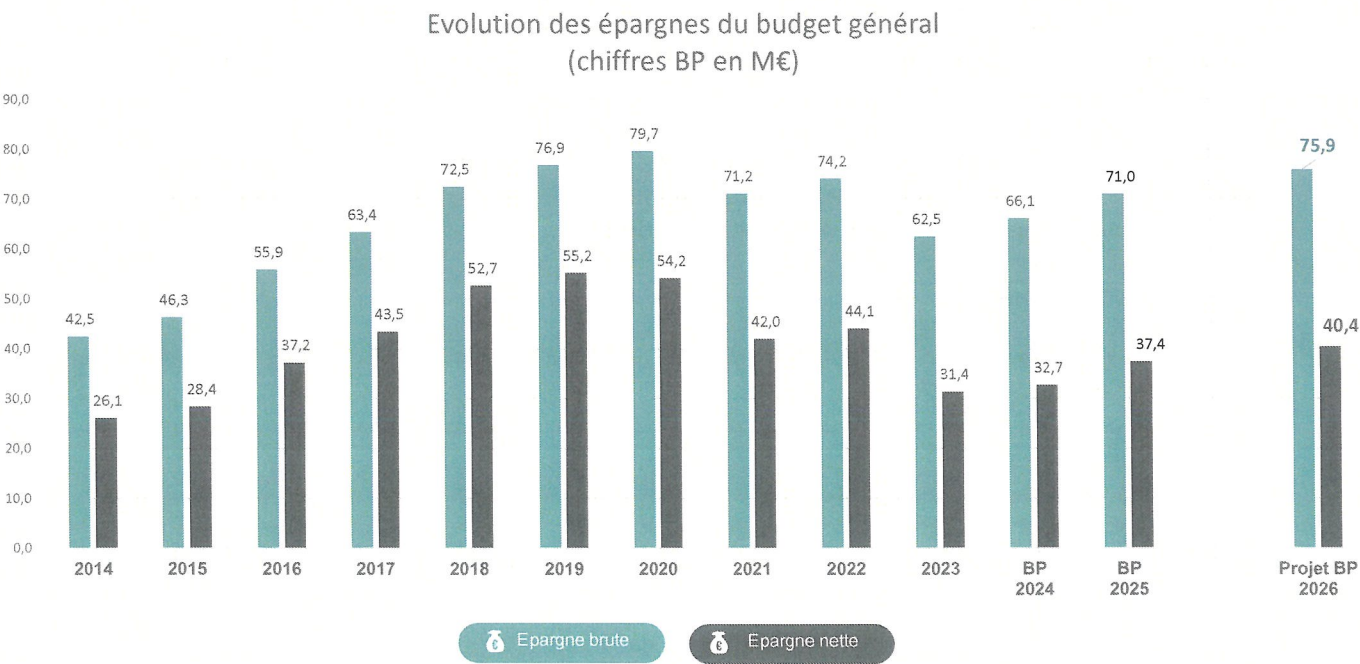
La diminution de - 20,9 % sur la partie « participations aux budgets annexes (BA) » (- 3,5 M€) correspond à la baisse de la participation d'équilibre du budget principal au budget annexe transports suite à la bonne tenue du versement mobilité et des recettes tarifaires des voyageurs. Elle reste toutefois à un niveau de 13,2 M€ (pour les BA Transports et Aéroport) dans le projet de BP 2026.

Frais de fonctionnement des services

Les frais de fonctionnement des services, d'un montant global de 61,5 M€, représentent environ 19,4 % des dépenses de fonctionnement totales du budget. Ces frais correspondent aux charges à caractère général portées par chacun des budgets (eau, électricité, fournitures de voirie, téléphonie, informatique, assurances...).

Ce poste budgétaire, impacté notamment par l'actualisation des coûts sur différents contrats, évoluent à un niveau inférieur à l'inflation (+ 0,4 %) grâce aux actions volontaristes de sobriété et de transition écologique mises en place au sein de la collectivité.

f) Des niveaux d'épargne en progression



en K€	BP 2025	Projet BP 2026	Variation 2025/2026	Variation en %
Epargne de gestion	85 206	90 246	5 040	5,9%
Intérêts	14 215	14 379	164	1,2%
Epargne brute	70 991	75 867	4 876	6,9%
Capital	33 630	35 442	1 812	5,4%
Epargne nette	37 361	40 427	3 066	8,2%

Conséquence d'une hausse des recettes de fonctionnement plus importante que celle des dépenses, **l'épargne de gestion est en hausse de + 5 M€ par rapport au BP 2025 avec un solde de 90,2 M€.** **L'épargne brute augmente de + 6,9 % grâce aux conditions financières contractualisées ces dernières années.**

L'épargne nette est également en progression en dépit de la hausse de + 5,4 % des remboursements en capital de la dette prévue dans le projet de BP 2026 (notamment les emprunts liés au budget transport pour les lignes B et C du tramway).

g) Les principaux projets d'investissement 2026 et leur financement

- **L'investissement dans la transition écologique**

Les dépenses d'investissement sont estimées à près de 128,6 M€ en 2026. Elles se répartissent entre 91 M€ pour le budget principal et 37,6 M€ consacrés aux budgets annexes (dont 22,5 M€ pour les budgets eau et assainissement).

En préalable à la présentation habituelle et thématique des principales opérations d'investissement pour 2026, **il est utile de rappeler la place prépondérante dans ces orientations budgétaires de la politique de transition écologique : 61,2 M€ d'investissement soit près de la moitié du projet de budget 2026** sont des dépenses directement favorables à cette politique transversale.

Sans être exhaustif, les thématiques ou les illustrations développées ci-dessous matérialisent cette politique transversale sur chaque budget. Pour mémoire, l'ensemble de ces enjeux se retrouvent également détaillés dans le rapport de développement durable :

- **Budget principal :**

1. **Énergie et performance énergétique :** actions visant la sobriété, l'efficacité énergétique et la réduction des consommations :
 - Rénovation thermique des bâtiments : plan de maîtrise de l'énergie des bâtiments, programme « Mieux chez moi »
 - Fonds de transition énergétique destiné aux communes pour la rénovation énergétique des bâtiments
 - Territoire intelligent pour accélérer la transition écologique notamment avec l'optimisation de l'éclairage public ou du pilotage énergétique.
2. **Mobilités durables et décarbonées :** actions favorisant la réduction des émissions de GES :
 - Plan vélo : aide à l'achat de vélo, infrastructures cyclables, liaisons douces
 - Développement des mobilités douces
 - Boucles vertes : mobilités de proximité
3. **Aménagement du territoire et urbanisme durable :** actions intégrant les enjeux climatiques et environnementaux dans la planification :
 - PLUi prenant en compte les objectifs du Plan Climat
 - Travaux de désimperméabilisation de la voirie et de l'aménagement urbain
 - Territoire intelligent appliqué à l'aménagement urbain
4. **Préservation de la biodiversité et des paysages :** actions de protection, de gestion et de valorisation des milieux naturels :
 - Plan de gestion des ENS / ONF
 - Entretien et balisage des sentiers de randonnées
 - Atlas de la biodiversité intercommunal : inventaires faunes et flores dans les communes
 - Charte de l'arbre intercommunale

5. **Santé environnementale et prévention des risques** : actions d'amélioration de la qualité de vie et de prévention des risques
 - Plan de protection du bruit dans l'environnement
 - Programme de travaux sur les digues dans le cadre de la prévention des inondations (GEMAPI)
 6. **Sensibilisation, mobilisation et accompagnement des acteurs** : actions favorisant l'appropriation citoyenne et l'engagement collectif :
 - Projet Ambition, soutenu par l'Europe, pour accompagner la transition écologique de l'habitat privé collectif
 - Déploiement d'animations et conception d'outils pédagogiques à destination des acteurs locaux et des communes portés par la Maison de l'environnement
 - Création d'une plateforme numérique d'engagement des acteurs de la transition écologique
- **Budget transports** : travaux de rénovation du réseau de tramway, migration des bus au bioGNc, rénovation énergétique des bâtiments...
 - **Budgets eau et assainissement** : plan de gestion de la ressource en eau, schéma directeur des eaux usées, méthanisation depuis la Station d'Épuration des Eaux Usées (STEP) de la Baumette, plan de gestion des boues (site de la Baumette), construction et extension de STEP,
 - **Budget déchets** : contrat d'objectifs déchets sur l'économie circulaire, bennes à hydrogène, objectif de 48 % des déchets en déchèteries valorisés, cible de 93 % des ordures ménagères valorisées et de 100 % de collecte sélective valorisée, prévention et réduction à la source,
 - **Budget réseaux de chaleur** : bois énergie et cogénération avec notamment Biowatts auxquels il convient d'ajouter les dépenses d'investissement réalisées par la SPL Alter Service.

Pour mémoire, la démarche dite de « Budget Vert » qui classe les dépenses de la collectivité entre favorable, neutre et défavorable à la transition écologique s'applique depuis le compte administratif 2024 conformément à la réglementation. Les premiers retours d'expérimentation au niveau national sur ce sujet font état d'environ 40 % de dépenses classées dans la catégorie favorable pour les EPCI (selon la note de conjoncture de la Banque Postale de septembre 2025).

- **Volume des dépenses d'investissement :**

Dépenses				
	BP 2025	Projet BP 2026	Variation 2025/2026	Variation %
<i>dont budget principal</i>	97 770	90 966	-6 804	-7,0%
<i>dont budget annexe Eau</i>	9 601	12 073	2 472	25,7%
<i>dont budget annexe Assainissement</i>	11 690	10 447	-1 243	-10,6%
<i>dont budget annexe Déchets</i>	5 754	4 976	-778	-13,5%
<i>dont budget annexe Aéroport</i>	131	90	-41	-31,3%
<i>dont budget annexe Transports</i>	9 363	9 988	625	6,7%
<i>dont budget annexe Réseaux de chaleur</i>	265	70	-195	-73,6%
Total	134 574	128 610	-5 964	-4,4%

→ Le budget principal

Les crédits d'investissement s'élèvent en 2026 à **91 M€** et se répartissent principalement entre :

- La voirie et les eaux pluviales pour **23,8 M€**,
- Une politique pour le logement et l'habitat ambitieuse avec **19,1 M€**, dont 9,8 M€ pour les aides au logement, 3,7 M€ pour la politique de réserves foncières et 5,6 M€ pour les ZAC habitat,
- La poursuite des réalisations du projet Territoire Intelligent avec **8,3 M€**, productives notamment d'économies pour l'éclairage public,
- Le plan Vélo avec **6 M€**,
- L'enseignement supérieur et la recherche qui représentent **4 M€**.

→ Les budgets annexes

Les **37,6 M€** consacrés aux budgets annexes se décomposent quant à eux de la manière suivante :

- les budgets eau et assainissement continuent à investir de façon soutenue (**22,5 M€** projetés en 2026) dans la rénovation des réseaux et des stations d'épuration des eaux usées,
- le budget transport intègre les dépenses liées aux transports urbains pour **10 M€**,
- le budget déchets avec **5 M€** permet notamment le renouvellement des véhicules et prévoit des travaux dans les déchetteries.

• Les recettes d'investissement

Recettes				
	BP 2025	Projet BP 2026	Variation 2025/2026	Variation en %
Epargne nette	37 361	40 427	3 066	8,2%
FCTVA et fonds divers	14 720	10 520	-4 200	-28,5%
Subventions et autres	22 237	27 431	5 194	23,4%
Avances ZAC et autres immobilisations financière	2 100	3 305	1 205	57,4%
Cessions	5 125	3 435	-1 690	-33,0%
Emprunts provisoires / recettes d'équilibre	53 031	43 492	-9 539	-18,0%
Total	134 574	128 610	-5 964	-4,4%

FCTVA et fonds divers

Ce poste est en diminution avec une baisse de la perception de TVA programmée en 2026 en raison de la fin des travaux pour le tramway. A ce stade, il existe de fortes incertitudes autour du nouveau calendrier de versement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) prévu dans le projet de loi de finances 2026. Les modalités retenues dans ce projet de BP 2026 sont pour le moment identiques à celles de 2025.

Subventions et autres

Ce poste, en hausse de 23,4 % par rapport à 2025, est principalement constitué des subventions d'investissement, des aides à la pierre et des amendes de polices.

Les principales évolutions concernent la hausse des participations et des subventions à percevoir en 2026 notamment sur la poursuite du déploiement du plan vélo (+1,4 M€ attendus par rapport à 2025) et des travaux d'aménagement des places (+ 3 M€).

Avances ZAC et Cessions

Les remboursements d'avances versées dans le cadre des opérations d'aménagement de ZAC réalisées par notre aménageur sont en hausse par rapport à 2025 (+ 1,2 M€). Concernant les cessions, le programme 2026 intègre une estimation de diverses ventes de réserves foncières communales, communautaires ou économiques pour un total de 3,4 M€.

Emprunts provisoires

Le montant des emprunts provisoires ou des recettes d'équilibre est en diminution de – 9,5 M€ par rapport au BP 2025. A noter que ce montant sera comme chaque année revu à la baisse au Budget Supplémentaire 2026 avec la reprise des résultats de l'exercice 2025.

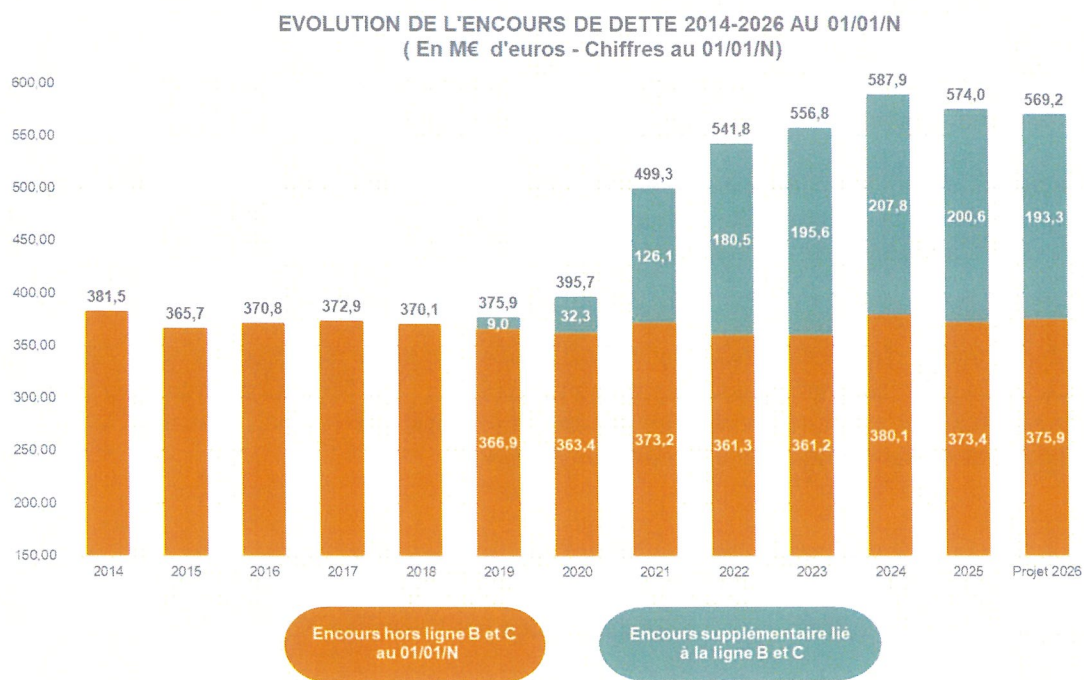
h) Dette : un encours 2025 maîtrisé

L'année 2025 est marquée par **une continuité de diminution de l'encours de dette de -4,8 M€** après -13.9 M€ de diminution en 2024

Au 01/01/2026, **l'encours de la dette atteint désormais 569,2 M€.**

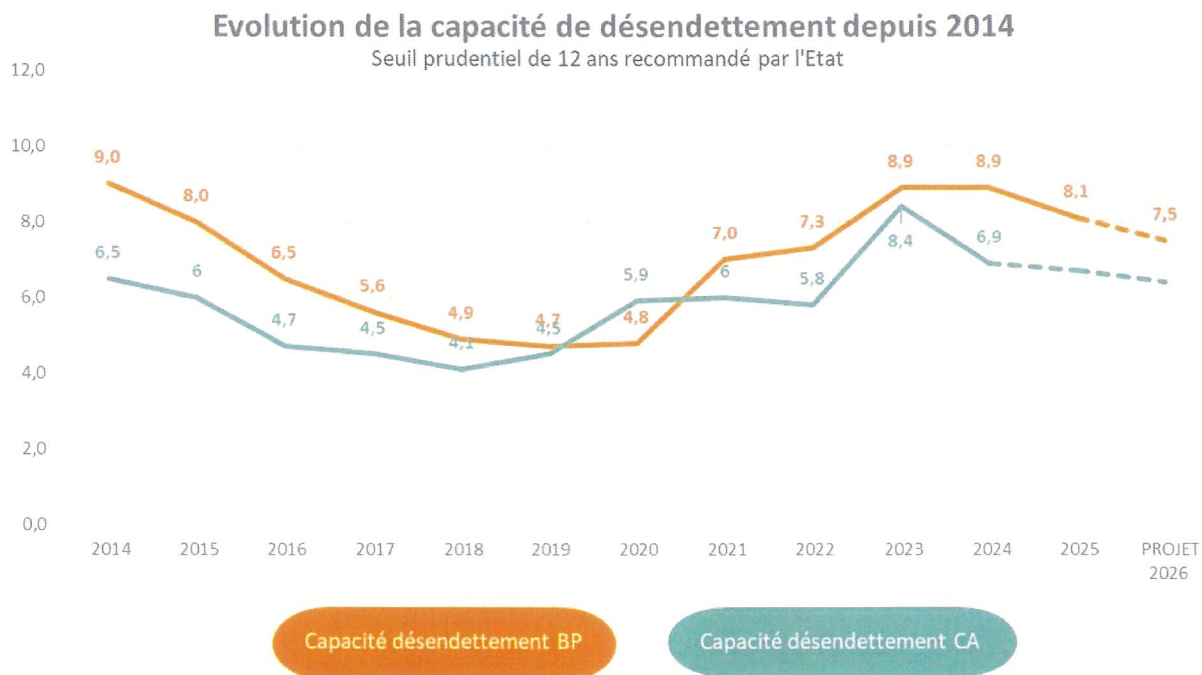
Parallèlement à cette tendance, la collectivité peut s'appuyer sur des points forts :

- **Une dette hors tramway (au 01/01/2026) de 375,9 M€ stabilisée depuis 2014,**
- La contractualisation de la totalité des **financements des dernières lignes de tramway à taux fixe moyen de 1,09%,**
- **La réduction drastique de notre volume de dette à risque** qui atteint désormais **54,9 M€, soit 9,6% de l'encours** (contre 148 M€ et 38,9% en 2014).



Une capacité de désendettement (chiffres BP) prévue à 7,5 ans en 2026

La capacité de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires au remboursement complet de la dette si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute (recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement).



Méthodologie : Au CA 2023, le retraitement équilibré des opérations de Rives Droite Angers du budget annexe Réseaux Chaleur est exclu des résultats.

Ce ratio, stratégique pour obtenir des financements de qualité, continue sa baisse depuis le 01/01/2014 dans une approche « budget primitif » et **atteint 7,5 ans au 1^{er} janvier 2026. Conformément aux**

engagements pris, cet indicateur n'aura jamais dépassé les 10 ans durant cette période d'investissements élevés.

La présentation de la dette d'ALM fait l'objet d'un rapport spécifique annexé au présent rapport afin de délivrer une information complète sur les caractéristiques et le suivi de notre encours de dette. La principale nouveauté cette année est le suivi de la stratégie globale de la collectivité autour de la dette présentée ci-après :

Suivi de la stratégie de gestion de dette

Sur la base d'un constat réalisé en 2022 sur les profonds changements du contexte économique et financier, il est apparu nécessaire d'actualiser notre stratégie en 2023 jusqu'à la fin du mandat en axant l'action de la collectivité autour des principes suivants : optimiser, sécuriser et diversifier.

Orientation 1- Optimiser la dette : Développer la gestion **d'échange de taux** (uniquement entre produits classé 1A, c'est-à-dire sans risques) et de comptes à terme (placement de certaines recettes contre intérêts).

Réalisations 2023- 2025 :

- a. les contrats d'échanges de taux réalisés de fin 2023 à mai 2024 ont permis de réaliser un produit financier exceptionnel de 1,9 M€.
- b. les placements sur comptes à terme ont généré environ 554 000 € de recettes financières,
- c. la gestion revolving a permis l'économie de frais d'intérêts de plus de 913 000 € (à ce jour)

Au global, ce sont 3.4 M€ de gains répartis entre 2.5 M€ de recettes encaissées et 913 k€ de frais économisés. Ces montants ont principalement contribué au financement du budget annexe transport.

Orientation 2 - Sécuriser la dette :

- Renouveler le fonds de soutien aux emprunts à risque jusqu'en 2028,
- Constituer progressivement un stock de provisions important sur les budgets eau, assainissement et transport pour anticiper la fin du fonds de soutien en 2028,
- Renforcer la veille et les outils de suivi sur l'ensemble des propositions de sécurisation.

Réalisations 2023- 2025 :

- a. L'activation du fonds d'aide pour un total de 501 k€ de recettes dont 310 k€ en 2025
- b. Définition d'une méthodologie de provisionnements pour risques financiers actée au conseil de décembre 2023 et constitution de **9,3 M€ de provisions budgétaires** sur la période

Orientation 3 - Diversifier la dette : A conditions proches, emprunter prioritairement via les placements privés sur les 3 ans à venir :

- Expérimenter un emprunt obligataire sans notation et faire le bilan avant une éventuelle généralisation,
- Consulter régulièrement l'Agence France Locale,
- Revisiter le PPI pour sélectionner un projet/sujet éligible à un financement d'une banque européenne.

Réalisations 2023-2025 :

- a- De nouveaux partenaires intègrent désormais les consultations d'emprunts tels que les arrangeurs ou plateformes (Pronoia, Loanbox et Tpicap). L'Agence France Locale est interrogée systématiquement. A ce jour, les offres reçues de la part de ces structures restent proches de celles du secteur bancaire et ne permettent pas d'amortir les commissions ou les coûts d'adhésion associés.
- b- Des contacts sont établis avec la Banque Européenne d'Investissement pour s'informer des conditions de financement.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Considérant l'avis de la commission des finances du 09 janvier 2026

DELIBERE

Donne acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026,

Donne acte de la communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2025,

Donne acte de la communication de l'état récapitulatif annuel des indemnités de toutes natures dont ont bénéficié les élus siégeant au conseil de communauté en 2025.

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Débat d'Orientation Budgétaire 2026 - Annexes à la délibération
Programmation détaillée du PPI - 2026 / 2028

■ **Budget principal**

Politique Publique	Objet	Projet BP 2026	2027	2028	Total
Accueil des gens du voyage	Aire d'accueil de Beaucaouzé	1 400 000	350 000	0	1 750 000
	Résorption des bidonvilles	342 000	700 000	400 000	1 442 000
	Création terrains familiaux et nouvelles aires	318 300	2 560 000	1 980 000	4 858 300
Total Accueil des gens du voyage		2 060 300	3 610 000	2 380 000	8 050 300
Total Plan Vélo	Plan Vélo	6 000 000	7 000 000	7 000 000	20 000 000
	Total Plan Vélo	6 000 000	7 000 000	7 000 000	20 000 000
Habitat / logement / ZAC Habitat / Réserves Foncières	ZAC Hauts de Loire - Les Ponts de Cé	1 800 000	1 000 000	0	2 800 000
	ZAC Savary	3 000 000	4 800 000	3 600 000	11 400 000
	Aide à la pierre (ANAH et Etat)	6 700 000	7 000 000	11 000 000	24 700 000
	Habitat / logement / ZAC Habitat / Réserves Foncières et autres	7 640 000	10 550 000	10 200 000	28 390 000
	Total Habitat / logement / ZAC Habitat / Réserves Foncières	19 140 000	23 350 000	24 800 000	67 290 000
Enseignement Supérieur et Recherche	OPER 2021-2027	1 873 000	1 850 000	1 423 800	5 146 800
	ENSAM Rénovation Campus	1 250 000	0	0	1 250 000
	Polytech	840 000	720 000	0	1 560 000
	Autres opérations	85 000	851 800	638 000	1 574 800
	Total Enseignement Supérieur et Recherche	4 048 000	3 421 800	2 061 800	9 531 600
Total Système informatique et numérique	Système informatique et numérique	2 581 500	2 770 000	2 890 000	8 241 500
	Total Système informatique et numérique	2 581 500	2 770 000	2 890 000	8 241 500
Voie / Eaux pluviales	Eaux pluviales	2 000 000	1 615 000	1 615 000	5 230 000
	Continuité cyclable sur la Maine	100 000	1 400 000	2 700 000	4 200 000
	Entretien aménagements et restructurations des voiries communales	19 156 000	19 549 000	21 056 000	59 761 000
	Eclairage public - Enroulement - Effacement	1 100 000	1 000 000	1 050 000	3 150 000
	Opérations lourdes de Voiries	1 410 000	2 549 000	0	3 959 000
Total Voirie / Eaux pluviales		23 766 000	26 113 000	26 421 000	76 300 000
Constructions scolaires	Aide aux petites communes	800 000	600 000	750 000	2 150 000
	GS notamment Briollay - Andard - Ecoflant - Soulaire et Bourg	1 050 000	1 670 000	350 000	3 070 000
Total Constructions scolaires		1 850 000	2 270 000	1 100 000	5 220 000
Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)	Réhabilitation / Reconstitution parc social	1 800 000	1 500 000	1 500 000	4 800 000
	Remise d'ouvrage et autres Belle-Belle	2 050 000	2 400 000	2 400 000	6 850 000
	Remise d'ouvrage Monplaisir	3 000 000	2 799 600	3 000 000	8 799 600
Total Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)		6 850 000	6 699 600	6 900 000	20 449 600
Total Marché Territoire Intelligent	Marché Territoire Intelligent	8 299 185	6 800 000	2 500 000	17 599 185
	Total Marché Territoire Intelligent	8 299 185	6 800 000	2 500 000	17 599 185
Total Transition Ecologique, Environnementale et Energétique	Transition Ecologique, Environnementale et Energétique	2 012 500	2 026 000	2 526 000	6 564 500
	Total Transition Ecologique, Environnementale et Energétique	2 012 500	2 026 000	2 526 000	6 564 500
Tourisme Grands Equipements et Autres	Lac de Maine	4 985 000	2 725 000	2 000 000	9 710 000
	Fiscalité, dotations et taxes	900 000	2 000 000	2 000 000	4 900 000
	Boucle verte et itinéraires	320 000	250 000	250 000	820 000
	Soutien - CPL26 et autres	800 000	1 424 743	120 000	2 344 743
	Parc des expositions	1 240 000	2 400 000	1 200 000	4 840 000
	PAC	1 296 000	1 595 000	1 640 000	4 531 000
	ZAC	250 000	4 067 000	0	4 317 000
	Prises de participation ALTER	819 100	250 000	250 000	1 319 100
	Autres (Aménagement Maison d'arrêt, Activité funéraires, Travaux bâtiments, PLU, Etudes ferroviaires...)	3 748 000	5 120 000	7 310 000	16 178 000
	Total Tourisme Grands Equipements et Autres	14 358 100	19 831 743	14 770 000	48 959 843
Total général		90 965 585	103 892 143	93 348 800	288 206 528

▪ **Budgets annexes :**

Politique Sectorielle	Opérations	Projet BP 2026	PPI 2027	PPI 2028	Total 2026-2028
Transports 	Matériel roulant - Transports Urbain	4 411 500	5 521 804	7 725 999	17 659 303
	Autres (dont remboursement avance COVID)	1 646 600	1 500 000	1 500 000	4 646 600
	Rénovation réseau Tram	1 159 400	849 800	392 600	2 401 800
	Aménagement / entretien réseau bus	630 000	360 000	360 000	1 350 000
	Dépôt des bus - Transports Urbain	885 000	60 000	251 000	1 196 000
	Equipements embarqués	280 500	799 200	107 500	1 187 200
	Mise en accessibilité du réseau	250 000	250 000	250 000	750 000
	Centre Techniq. des Transports	420 000	180 000	100 000	700 000
	Equipements d'expl. des lignes	230 000	250 000	200 000	680 000
	Equipements des voyageurs	25 000	30 000	30 000	85 000
	Agence clientèle	50 000	0	0	50 000
	Total	9 988 000	9 800 804	10 917 099	30 705 903
Déchets 	Four de Lasse	0	5 000 000	6 000 000	11 000 000
	Véhicules - collecte Ordures Ménagères	1 400 000	2 260 000	1 800 000	5 460 000
	Matériel Mobilier - collecte Ordures Ménagères	1 200 000	1 503 000	1 564 000	4 267 000
	Travaux - Déchèteries	1 015 000	1 668 000	816 000	3 499 000
	Centre technique Déchets	423 000	300 000	300 000	1 023 000
	Matériel mobilier - Collecte Sélective	140 000	240 000	240 000	620 000
	Etudes déchèteries	200 000	220 000	170 000	590 000
	Véhicules - Déchèteries	80 000	280 000	55 000	415 000
	Biopole	152 000	117 000	117 000	386 000
	Autres	115 944	372 000	222 000	709 944
	Biodéchets	250 000	0	0	250 000
	Total	4 975 944	11 960 000	11 284 000	28 219 944
Cycle de l'eau Eau 	Réseau distribut. eau potable	3 000 000	4 500 000	4 500 000	12 000 000
	Sécurisation - alimentation sortie d'usine	6 000 000	6 000 000	1 867 000	13 867 000
	Production et stockage	1 000 000	750 000	7 050 000	8 800 000
	Compteurs d'abonnés	700 000	800 000	800 000	2 300 000
	Logistique et Garage	450 000	300 000	300 000	1 050 000
	Logistique et Magasin CT	200 000	212 000	212 000	624 000
	Autres	242 000	170 000	170 000	582 000
	Réhabilitat°/reconstruct° des réservoirs	0	0	500 000	500 000
	Refonte / Cybersécurisation SI DEA	254 000	25 000	25 000	304 000
	Travaux entretien des réseaux	25 000	100 000	100 000	225 000
	Bâtiments	50 000	80 000	80 000	210 000
	Logistique / moyens transvers.	77 000	50 000	50 000	177 000
	Sectorisation et prélocalisation	50 000	0	0	50 000
	Logiciel GRC	25 000	0	0	25 000
	Total	12 073 000	12 987 000	15 654 000	40 714 000
Cycle de l'eau Assainissement 	Réseaux de collecte des Eaux Usées	6 000 000	7 000 000	7 000 000	20 000 000
	Construction/Extension de STEP	2 132 000	4 600 000	4 890 000	11 622 000
	Maintenance et gros entretien réseaux	695 000	600 000	600 000	1 895 000
	Logistique et Garage	314 000	350 000	350 000	1 014 000
	Travaux STEP Baumette	300 000	0	0	300 000
	Autres	202 000	200 000	200 000	602 000
	Maint. Gros entretien STEP Baumette	305 000	150 000	150 000	605 000
	Logistique et Magasin CT	95 000	112 000	112 000	319 000
	Bâtiments	110 000	50 000	50 000	210 000
	Refonte / Cybersécurisation SI DEA	192 000	25 000	25 000	242 000
	Logistique / moyens transvers.	77 000	50 000	50 000	177 000
	Logiciel GRC	25 000	0	0	25 000
	Total	10 447 000	13 137 000	13 427 000	37 011 000
Total réseaux de Chaleur 		70 000	125 000	125 000	320 000
Total Aéroport 		90 000	125 000	125 000	340 000
Total général (hors dette)		37 643 944	48 134 804	51 532 099	137 310 847

Intervention pour information : Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

DEL-2026-2 : Le conseil donne acte



Sommaire

- 1- Contexte et stratégie financière / éléments pluriannuels 2026 – 2028
- 2- Orientations du projet de BP 2026
- 3- Informations sur la gestion de la dette propre

1 Contexte et stratégie financière / Éléments pluriannuels 2026-2028



STRATÉGIE FINANCIÈRE / ÉLÉMENTS PLURIANNUELS 2026 - 2028

Une stratégie reposant sur 3 grands piliers

Malgré un contexte incertain en matière budgétaire, la stratégie financière d'ALM continue de s'appuyer sur 3 grands piliers :

MODERNISATION DU
CONTRÔLE DE
MANÈGE

LA PRÉLÈVEMENT
DES GRANDS
ÉQUILIBRES

PROJECTIONS
ET ÉVALUATION
DES RISQUES

Ne pas augmenter
les impôts



Accélérer la transition
écologique



Préserver une
épargne brute d'au
moins 70 M€ et une
capacité de
désendettement < à
10 ans



Bilan d'étape de cette stratégie financière

Des objectifs tenus à travers des résultats financiers de qualité :

- Une stabilité des taux de fiscalité sur le mandat,
- Une épargne brute du projet de BP 2026 supérieure à 75,9 M€ (contre 71 M€ au BP 2025),
- Une dette hors tramway (au 01/01/2026) de 375,9 M€ inférieure à celle de 2014 (381 M€),
- Une capacité de désendettement de 7,5 ans (contre 8 ans au BP 2025),

5

Bilan d'étape de cette stratégie financière (suite)

- Des volumes d'investissement réalisés importants = plus de 1,6 Md€ depuis 2014,
- La réduction drastique du volume de dette à risque qui atteint désormais 54,9 M€ (soit 9,6 % de l'encours au 01/01/2026 contre 148 M€ et 40 % au 01/01/2014),
- Une diminution de l'encours de dette de - 4,8 M€ en 2025 (après - 13,9 M€ en 2024).

6

STRATÉGIE
FINANCIÈRE

Résultats de la prospective du budget général à fin 2028 : les grands équilibres budgétaires restent préservés

INDICATEUR DU
CONTEXTE
FINANCIERLA
PRÉSERVATION
DES GRANDS
ÉQUILIBRES

Maintien d'une
épargne
brute
minimum de
75 M€



Un volume
d'investissement
projeté à 430 M€
sur les 3 ans à
venir



Une capacité de
désendettement
solide

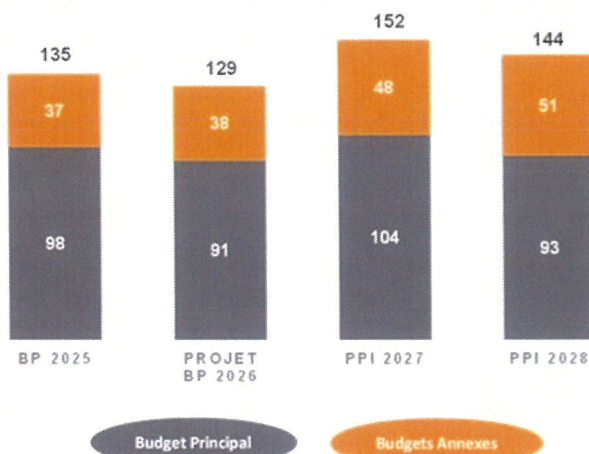
PROJECTION DU
PPI
2026-2028

7

STRATÉGIE
FINANCIÈRE

Un Plan Pluriannuel d'Investissement de plus de 430 M€ pour 2026-2028 au service de la transition écologique

BP 2025 / PPI 2026 - 2028 EN M€

INDICATEUR DU
CONTEXTE
FINANCIERLA PRÉSERVATION
DES GRANDS
ÉQUILIBRESPROJECTION
DU PPI
2026 - 2028

8

2

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

un TERRITOIRE
EN MOUVEMENT



PRINCIPALES
PROJECTIONS

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Synthèse du projet de Budget Prévisionnel 2026 du budget consolidé*



2026 : une amélioration des grands équilibres financiers dans un contexte marqué par de fortes incertitudes

	BP 2025		Projet BP 2026		Variation en % BP 2025 / BP 2026		Variation en M€ BP 2025 / BP 2026	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Rec.	Dép.	Rec.	Dép.
Fonctionnement	403,3	318,1	406,6	316,3	0,8%	-0,6%	3,3	-1,8
Intérêts de la dette		14,2		14,4		1,2%		0,2
Epargne brute	71,0		75,9		6,9%		4,9	
Capital de la dette		33,6		35,4		5,4%		1,8
Epargne nette	37,4		40,4		8,2%		3,1	
Investissement		134,6		128,6		-4,4%		-6,0
Emprunt provisoire / recette d'équilibre	53,0		43,5		-18,0%		-9,5	
Recettes	44,2		44,7		1,1%		0,5	

* Avant reprise des résultats 2025

10

Des recettes de fonctionnement consolidées (407 M€) en hausse de 3 M€ soit + 0,8%

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
PROJET BP 2026



11

Des recettes de fonctionnement consolidées (407 M€) en hausse de 3 M€ soit + 0,8 %

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

PRINCIPALES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT
(en M€)

	BP 2025	Projet BP 2026	Variation 2025/2026	Variation en %
Versement mobilité	70 400	73 000	2 600	3,7%
Fiscalité ménages	56 919	56 648	- 271	-0,5%
Fiscalité des entreprises	55 871	57 508	1 637	2,9%
Produits Eau / Asst	64 709	67 711	3 002	4,6%
Dotations, subventions, participations	43 630	42 247	-1 383	-3,2%
TEOM	35 800	36 226	426	1,2%
Particip. du Budget principal aux budgets annexes	16 750	13 330	-3 420	-20,4%
Produits d'exploitation / Produits divers	59 269	59 894	625	1,1%
TOTAL	403 348	406 564	3 216	0,8%

12

Les dépenses de fonctionnement (316 M€) en légère baisse de 2 M€ soit - 0,6 %

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

PROJET BP 2026



Les dépenses de fonctionnement (316 M€) en légère baisse de 2 M€ soit - 0,6 %

PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

(en M€)

	BP 2025	Projet BP 2026	Variation en K€	Variation en %
Personnel	53 159	54 184	1 025	1,9%
DSP / contrats d'exploitation	111 423	109 368	-2 055	-1,8%
Dotations et attributions de compensation	33 809	35 509	1 700	5,0%
<i>Dont projection DILICO</i>	-	1 350		
Restitution de fiscalité / redevances	7 600	8 120	520	6,8%
SDIS	16 439	16 675	236	1,4%
Subventions de fonctionnement	17 717	17 731	14	0,1%
Participation du budget principal aux budgets annexes	16 750	13 250	-3 500	-20,9%
Fonctionnement des services / autres dépenses	61 245	61 481	236	0,4%
TOTAL	318 142	316 318	-1 824	-0,6%

Focus Ressources Humaines

Evolution prévisionnelle des dépenses de personnel



La dépense salariale représente
17 % des dépenses de
fonctionnement



Tous budgets confondus, les
dépenses RH s'élèvent à 54 M€
+ 1,9% par rapport à 2025

Le bilan social 2024 met en évidence une évolution maîtrisée des effectifs sur la dernière décennie



Un effectif total de
1 008 ETP en 2024
contre 782 en 2014

(après transfert de la
Vieille Communauté
notamment)



L'index de
l'égalité
professionnelle
est de 69 %



Le taux
d'absentéisme
est stable à 7,5%
(7,7% en 2020)



Le télétravail
poursuit sa
progression
avec 34 % du
personnel

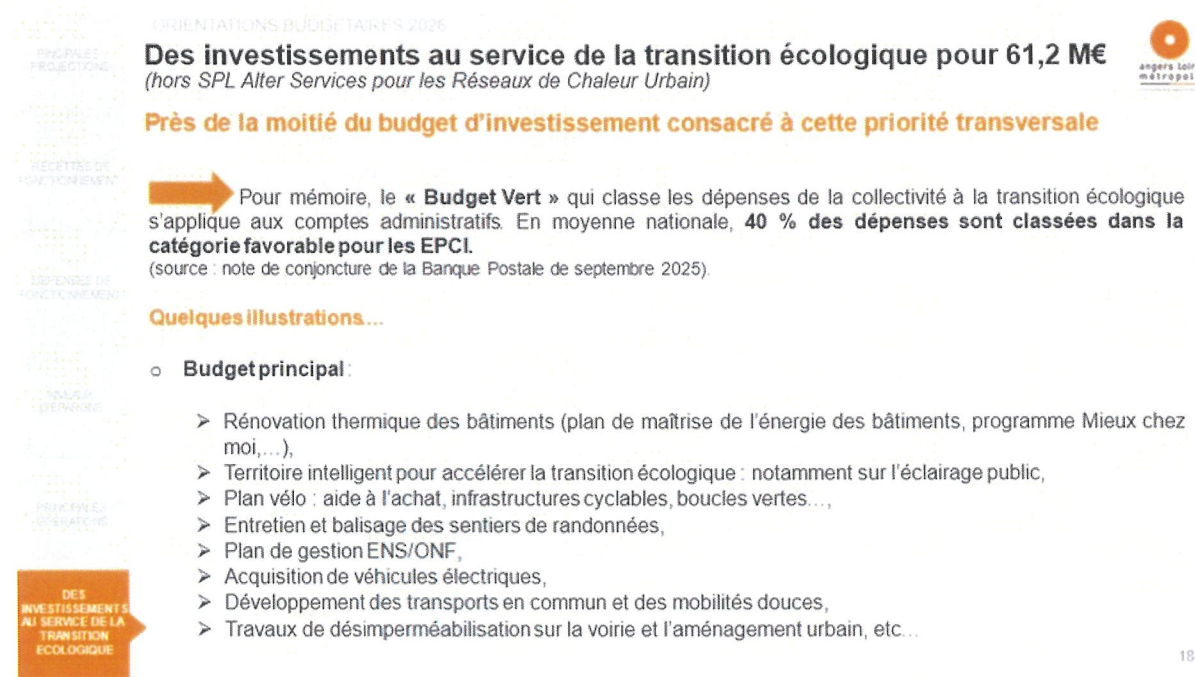
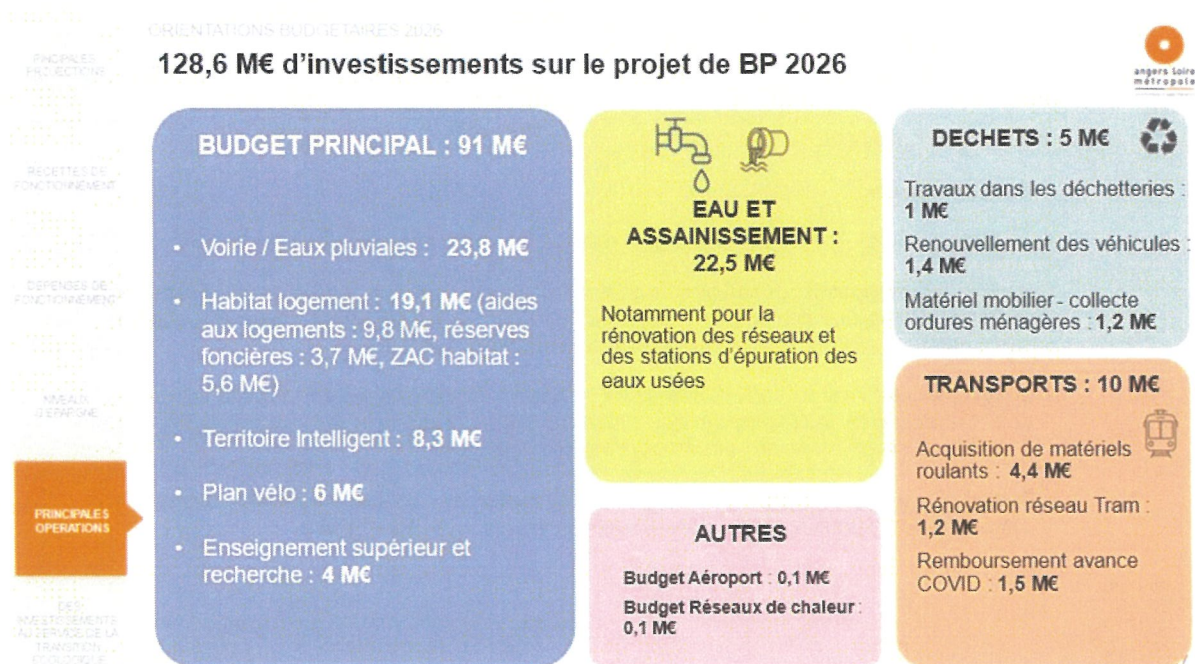
15

Des niveaux d'épargne en progression en 2026

Evolution des épargnes du budget général
(chiffres BP en M€)



16



Des investissements au service de la transition écologique pour 61,2 M€ (suite)

Quelques illustrations....

- **Budgets annexes :**
- **Budget transports :** travaux de rénovation du réseau de tramway, migration des bus au bioGNC,...
- **Budgets eau et assainissement :** plan de gestion de la ressource en eau, schéma directeur des eaux usées, méthanisation depuis la Station d'Épuration des Eaux Usées (STEP) de la Baumette, plan de gestion des boues (site de la Baumette), construction et extension de STEP...
- **Budget déchets :** contrat d'objectifs déchets sur l'économie circulaire, bennes à hydrogène, objectif de 48 % des déchets en déchèteries valorisés, cible de 93 % des ordures ménagères valorisées et de 100 % de collecte sélective valorisée, prévention et réduction à la source,
- **Budget réseaux de chaleur :** bois énergie et cogénération avec notamment Biowatts auxquels il convient d'ajouter les dépenses d'investissement réalisées par la SPL Alter Service.

3

Informations sur la gestion de la dette propre

Chiffres clés autour de la dette

CHIFFRES CLÉS

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE

CAPACITE DE DÉSINDETTISSEMENT

DETTE PAR HABITANT



Encours de dette de 376 M€
hors lignes B et C et une baisse
sur la période (381 M€ en 2014)



Capacité de désendettement
prévue à 7,5 ans



Dettes en diminution par habitant
de 1779 €



Réduction du risque
« emprunts toxiques » de 40%
de l'encours en 2014 à moins
de 10% (9,6% au 01/01/2026)

21

Evolution de l'encours de dette

CHIFFRES CLÉS

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE

CAPACITE DE DÉSINDETTISSEMENT

DETTE PAR HABITANT

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE 2014-2026 AU 01/01/N
(En M€ d'euros - Chiffres au 01/01/N)



22

Détails de l'évolution de l'encours de dette par budgets

CHIFFRES CLÉS

EVOLUTION DE
L'ENCOURS DE
DETTE

CAPACITE DE
DESINDETTISSEMENT

CHIFFRES
CLÉS

CHIFFRES CLÉS

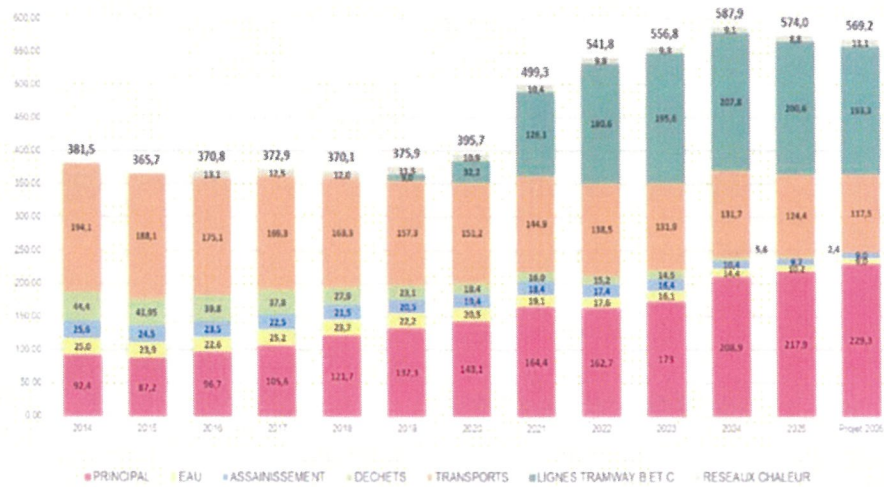
CHIFFRES CLÉS

CHIFFRES CLÉS

CAPACITE DE
DESINDETTISSEMENT

CHIFFRES CLÉS

CHIFFRES CLÉS



23

Une capacité de désendettement prévue à 7,5 ans

CHIFFRES CLÉS

CHIFFRES CLÉS

CHIFFRES CLÉS

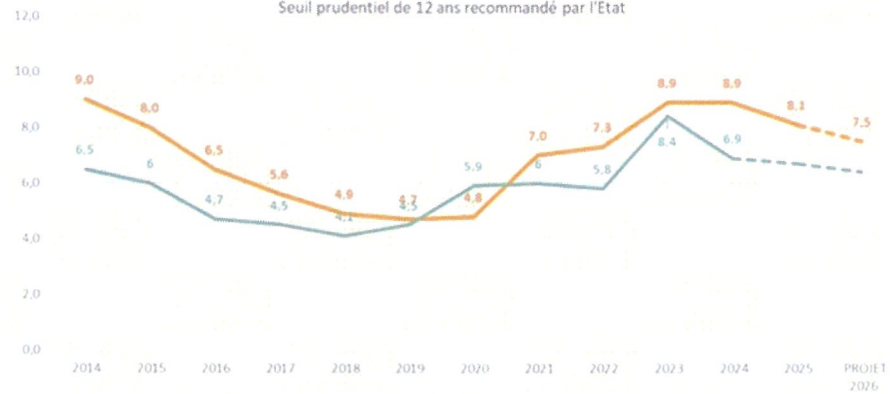
CHIFFRES CLÉS

CHIFFRES CLÉS

CHIFFRES CLÉS

Evolution de la capacité de désendettement depuis 2014

Seuil prudentiel de 12 ans recommandé par l'Etat



Capacité désendettement BP

Capacité désendettement CA

24

Les garanties d'emprunt

- Définition et cadre juridique



Définition

Caution apportée par la personne publique permettant au bénéficiaire l'accès à de **meilleures conditions de prêts**

Mode original d'intervention de la collectivité en faveur d'une politique publique

Risques



Engagement de la collectivité à **rembourser** le prêt en cas de défaillance de l'emprunteur

3 ratios prudentiels réglementaires permettent d'**évaluer** et d'**anticiper** ces risques

Volume



L'encours au 01/01/2025 s'élève à **476,6 M€** et concerne **1080 dossiers** de prêts actifs (*lignes de prêts*)

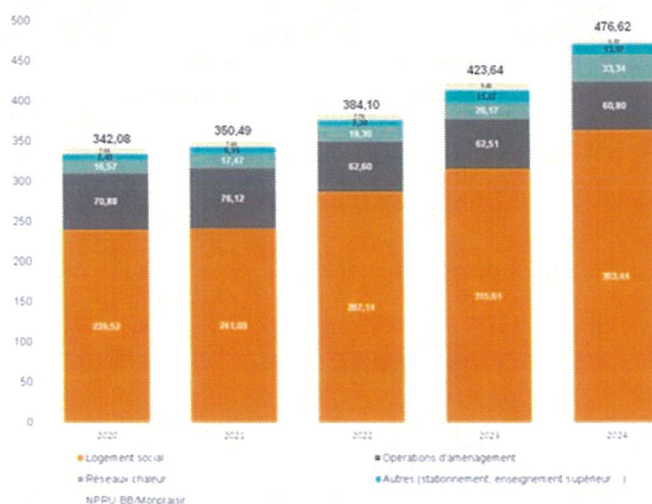
443 délibérations de 2014 à 2024 (soit une moyenne de 41 dossiers par an) dont plus de 80% adoptées en Commission Permanente

L'annuité (capital + intérêts) de la dette garantie pour **2024** s'élève à **31,9 M€**

LES GARANTIES D'EMPRUNT

25

Evolution de l'encours (en M€) de dette garantie par politique publique de 2014 à 2024



L'encours de dette garantie d'Angers Loire Métropole s'élève à **476,62 M€** au 01/01/2025, en progression de **+ 12,5 %** par rapport au 01/01/2024 (principalement lié à l'évolution sur la politique de l'habitat et de soutien à la production de logements sociaux)

LES GARANTIES D'EMPRUNT

26

Dossier N° 3

Délibération n°: DEL-2026-3

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITES - DEPLACEMENTS

Transport collectif - Convention d'intégration tarifaire Aléop avec la Région

Rapporteur : Corinne BOUCHOUX

EXPOSE

Afin de favoriser le report modal, et en particulier l'usage des transports collectifs, la Région Pays de la Loire et Angers Loire Métropole ont souhaité mettre en œuvre une intégration tarifaire sur le ressort territorial de la communauté urbaine.

Ce dispositif en faveur de l'intermodalité doit permettre aux voyageurs (en dehors de ceux voyageant avec un titre scolaire ou solidaire) d'emprunter plusieurs réseaux avec un seul et même titre au sein de la Région Pays de la Loire. En effet, Angers Loire Métropole, la Région et Irigo, conviennent de mettre en œuvre l'intégration tarifaire dans l'agglomération angevine, et ainsi autoriser l'utilisation des titres de transports Aléop pour effectuer des déplacements sur le réseau Irigo.

Cette offre tarifaire intermodale s'inscrit dans la continuité des précédentes conventions relatives aux abonnements combinés « Anjou PassAléop + Irigo », en place depuis de nombreuses années.

Cette mesure représentant une perte de recettes pour RATPDev, opérateur gestionnaire du réseau Irigo, d'un montant évalué à 70 000 € par an, la convention prévoit que la Région viendra compenser celle-ci par un reversement annuel.

Il est donc proposé de convenir des modalités de mises en œuvre de cette intégration tarifaire et de sa compensation par le biais d'une convention d'une durée de cinq ans.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la loi d'orientation des Mobilités du 24 décembre 2019,

DELIBERE

Dans le cadre de l'organisation du service public de transports collectifs, approuve la convention conclue avec la Région Pays de la Loire et RATPDev pour la mise en œuvre d'une intégration tarifaire sur le périmètre de la communauté urbaine pour une durée de cinq ans.

Autorise le président ou son représentant à signer la convention, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

DEL-2026-3 : Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Roch BRANCOUR, Mme Constance NEBBULA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON.

Dossier N° 4

Délibération n°: DEL-2026-4

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ÉNERGIE

**Centrale solaire photovoltaïque - SAS Anjou Territoire solaire - Angers - Parking du Château -
Fixation du montant de la redevance d'occupation temporaire du domaine public**

Rapporteur : Corinne BOUCHOUX

EXPOSE

Afin de contribuer à la réalisation des objectifs territoriaux de transition énergétique, la collectivité souhaite développer l'installation et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques permettant de produire de l'électricité renouvelable, tout en valorisant le patrimoine foncier communautaire.

C'est dans ce cadre que la SAS Anjou Territoire solaire a déposé une manifestation d'intérêt spontanée pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture du parking du Château situé sur la commune d'Angers.

Conformément à l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été publié le 17 novembre 2025 afin d'identifier d'autres porteurs potentiels intéressés par ce projet.

Aucune offre concurrente n'ayant été déposée dans le cadre de l'AMI, il convient désormais, dans la perspective de la conclusion avec la SAS Anjou Territoire solaire d'une convention d'occupation temporaire du domaine public d'une durée de 30 ans, de fixer le montant de la redevance annuellement due par l'occupant.

Site	Références cadastrales	Redevance annuelle (€HT)
Panneaux solaires photovoltaïques en toiture du parking du Château à Angers	000 DI 576	100 €

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

DELIBERE

Approuve l'implantation, par la SAS Anjou Territoire Solaire, de panneaux solaires en toiture du parking du Château, situé sur la commune d'Angers.

Fixe à 100 € HT par an le montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public.

Autorise le président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce projet.

Impute les recettes sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

DEL-2026-4 : Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'a pas pris part au vote : M. Franck POQUIN

Dossier N° 5

Délibération n°: DEL-2026-5

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - DECHETS

Unité de valorisation énergétique (UVE) Salamandre - Modalités de versement d'un fonds de concours de 20 millions d'euros pour la réalisation d'un second four au bénéfice d'Angers Loire Métropole

Rapporteur : Jean-Louis DEMOIS

EXPOSE

Par délibération du 9 décembre 2024, le conseil communautaire a approuvé le versement d'un fonds de concours de 20 millions d'euros pour le financement d'une partie des travaux de création d'un second four pour le traitement des déchets produits par Angers Loire Métropole. Le versement d'inscrit dans le cadre d'une concession de service public de 25 ans, portée par un groupement des autorités concédantes (GAC), rassemblant Angers Loire Métropole, le Sivert (syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets de l'Anjou), Tours Métropole et la communauté de communes du Pays Sabolien. Cet apport permettra de réduire le montant de la redevance d'investissement annuelle due au concessionnaire en optimisant les frais financiers et la TVA liés au montage de l'opération.

Un concessionnaire, Paprec, a été retenu le 1^{er} décembre 2025 par décision du Sivert, représentant le GAC, au terme d'une procédure de près de deux ans.

Il convient désormais de fixer les conditions de versement par Angers Loire Métropole du fonds de concours de 20 millions d'euros au concessionnaire. Il a été convenu de répartir ce montant selon le planning de travaux du second four comme suit :

2026	2027	2028	2029
3 000 000 €	5 000 000 €	7 000 000 €	5 000 000 €

Les versements seront réalisés au 1^{er} juillet de chaque exercice auprès du concessionnaire. Ce montant et cet échéancier constituent une base de financement par fonds de concours. Celle-ci pourra être revue à la hausse afin d'optimiser le montant de la redevance annuelle d'investissement due au concessionnaire et les frais financiers associés. Toute évolution fera l'objet d'une délibération du conseil de communauté.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu les délibérations n° 2024-3 et 2024-4 du 22 janvier 2024 portant création d'un groupement d'autorités concédantes et autorisation de lancement de la procédure de concession,
Vu la délibération n° 2024-336 du 9 décembre 2024 d'Angers Loire Métropole portant versement d'un fonds de concours pour le financement de la construction du second four de l'UVE Salamandre,
Vu la délibération du 1^{er} décembre 2025 du comité syndical du Sivert approuvant le choix de la société Paprec Energies Ouest comme concessionnaire, approuvant le contrat de concession et autorisant le président du Sivert à signer le contrat de concession et ses annexes au nom et pour le compte du GAC en sa qualité de coordonnateur du GAC,

DELIBERE

Approuve le versement au concessionnaire Paprec d'un fonds de concours de 20 millions d'euros pour la construction d'un four supplémentaire sur l'unité de valorisation énergétique Salamandre.

Décide d'effectuer le versement de ce fonds de concours le 1^{er} juillet de chaque exercice selon le calendrier suivant :

2026	2027	2028	2029
3 000 000 €	5 000 000 €	7 000 000 €	5 000 000 €

Impute la dépense sur le budget annexe Déchets sur l'exercice en cours et des exercices suivants.

DEL-2026-5 : Le conseil adopte à l'unanimité

Dossier N° 6

Délibération n°: DEL-2026-6

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - DECHETS

Unité de valorisation énergétique (UVE) Salamandre - Approbation de l'acte d'acceptation et de la convention tripartite relative au financement bancaire en cession Dailly des travaux prévus au contrat de concession

Rapporteur : Jean-Louis DEMOIS

EXPOSE

Le Sivert (syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets de l'Anjou), Angers Loire Métropole, Tours Métropole Val de Loire et la communauté de communes du Pays Sabolien ont conclu une convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes (le GAC) dans le but de se coordonner afin de procéder en commun à la conclusion d'un contrat de concession de service public pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique du Sivert à Lasse et la conception, la construction et le financement des travaux d'optimisation et d'extension associés (revamping de la ligne actuelle et création d'une seconde ligne) - ci-après dénommé le « contrat de concession ».

Par délibération du 1^{er} décembre 2025, le comité syndical du Sivert a approuvé les termes du contrat de concession et autorisé le président du Sivert à signer avec le concessionnaire, la société Paprec Energies Ouest.

Aux termes du contrat de concession, les membres du GAC seront redevables, envers le concessionnaire et en contrepartie de la réalisation des investissements lui incombant, du paiement des redevances financières dites « RFS » (pour le Sivert) et « RFG » (pour les trois autres membres du GAC), aux échéances fixées par le contrat de concession.

Le montant des investissements incombant au concessionnaire au titre du contrat de concession, majoré des frais financiers intercalaires et frais de montage financier, est en date de valeur septembre 2025, de 186 619 341 euros HT. Pour le financement de ces investissements, le concessionnaire conclura notamment des contrats de crédits avec un pool bancaire comprenant la Société générale, le Crédit industriel et commercial et BPI France. Des instruments de couverture de taux d'intérêts seront également mis en place avec certaines des banques du pool précité.

Le plan de financement du concessionnaire prévoit que, une fois les investissements de chacune des lignes réalisés, les redevances financières sont cédées aux prêteurs, au titre d'une opération de cession escompte (en contrepartie du versement, par les banques, d'un prix de cession, qui permet le remboursement par le concessionnaire des financements disponibles pendant la période de réalisation des travaux – en d'autres termes, il sera procédé à un refinancement une fois les travaux réalisés).

Cette opération de cession correspond à des cessions de créances Dailly à titre d'escompte, régies par les articles L313-23 et suivants du code monétaire et financier, et par lesquelles, au cas présent, le concessionnaire cède aux prêteurs (précités) les créances qu'il détient sur les membres du GAC (ces créances correspondant aux redevances RFS et RFG de la redevance financière).

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article 39.5.3 du contrat de concession, le concessionnaire est autorisé à céder aux prêteurs précités (également appelés cessionnaires escompte) les créances au titre des rémunérations financières RFS et RFG dues par chacun des membres du GAC (en tant que débiteurs cédés) à compter, respectivement, de la date effective de fin de MSI (mise en service industrielle) de la première ligne et de la date effective de fin de MSI de la seconde ligne (ainsi que toute somme qui viendrait s'y substituer).

Cette cession escompte se concrétisera par un acte de cession de créances à titre d'escompte (cession Dailly) remis par le concessionnaire au(x) cessionnaire(s). La cession escompte sera notifiée à l'agent comptable d'Angers Loire Métropole, par la banque, via la remise d'un acte de notification.

La cession sera acceptée par Angers Loire Métropole via la signature d'un acte d'acceptation de la cession, établi conformément aux dispositions de l'article L. 313-29 du code monétaire et financier.

En conséquence :

- à compter de la date effective de fin de MSI de la première ligne, le Sivert sera tenu de manière inconditionnelle et irrévocable de verser directement aux cessionnaires escompte les sommes faisant l'objet de la cession de créances acceptée concernée (à savoir la fraction RFS de la rémunération financière prévue au contrat de concession) ;
- à compter de la date effective de fin de MSI de la seconde ligne, Angers Loire Métropole sera tenue de manière inconditionnelle et irrévocable de verser directement aux cessionnaires escompte les sommes faisant l'objet de la cession de créances acceptée concernée, à savoir la fraction de la rémunération RFG lui incombant (de même que Tours Métropole Val de Loire et la communauté de communes du Pays Sabolien seront tenues de la fraction de la rémunération RFG leur incombant).

Le montant prévisionnel des montants de RFG à verser par Angers Loire Métropole aux cessionnaires escompte en application de ce qui précède et compte tenu du montant de fonds de concours envisagé par la communauté urbaine (soit 20 millions d'euros) est égal à 122 449 928 euros HT. Ce montant sera définitivement arrêté à la date effective de fin de MSI de la seconde ligne, telle que définie dans le projet de contrat de concession, pour tenir compte en particulier du montant définitif des investissements (au vu notamment de l'actualisation), du montant de fonds de concours définitivement apporté par Angers Loire Métropole (sachant que le montant de 20 millions d'euros constitue un montant minimum) et des conditions de taux d'intérêts.

Après constat de la bonne réalisation des travaux de la seconde ligne et de l'atteinte des performances prévues, matérialisé par la survenance de la date effective de fin de MSI de la seconde ligne, les créances dues à compter de la date effective de fin de MSI de la seconde ligne et ayant donné lieu à la cession seront directement versées et définitivement acquises aux cessionnaires escompte.

Les conditions de mise en œuvre de ces modalités, ainsi que les conséquences des événements susceptibles d'affecter le projet dans le temps et en particulier l'éventuelle résiliation du contrat de concession ou l'introduction d'un recours, sont précisées dans une convention tripartite à conclure concomitamment à la signature de la documentation de financement, par chaque collectivité membre du GAC concernée, le concessionnaire et le pool bancaire précité (ci-après la « convention tripartite »).

L'objet de la convention tripartite est, notamment, de rappeler certaines conditions et modalités du financement des investissements prévues au contrat de concession, au moyen d'une cession Dailly, à titre d'escompte ainsi que les droits et obligations des parties en découlant, notamment en cas de fin anticipée du contrat de concession.

Ceci exposé, l'assemblée délibérante est appelée à autoriser le président à conclure la convention tripartite, ainsi qu'à signer l'acte d'acceptation en lien avec le mécanisme de cession de créances portant sur la fraction RFG incombant à Angers Loire Métropole.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code monétaire et financier et, en particulier, ses articles L. 313-29 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention de GAC et son avenant n°1,

Vu la délibération du 22 janvier 2024 du conseil de communauté d'Angers Loire Métropole décidant du principe d'une concession de service public,

Vu la délibération du 1^{er} décembre 2025 du comité syndical du Sivert approuvant le choix de la société Paprec Energies Ouest comme concessionnaire, approuvant le contrat de concession et autorisant le

président du Sivert à signer le contrat de concession et ses annexes au nom et pour le compte du GAC en sa qualité de coordonnateur du GAC,
Vu le projet d'acte d'acceptation et ses annexes,
Vu le projet de convention tripartite et ses annexes,

DELIBERE

Dans le cadre du contrat de concession de service public pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique du Sivert à Lasse et la conception, la construction et le financement des travaux d'optimisation et d'extension associés, approuve les termes de l'acte intitulé « acte d'acceptation » et ses annexes, dont les projets sont joints à la présente délibération, aux termes duquel Angers Loire Métropole accepte la cession des créances cédées y figurant (à savoir la fraction de la rémunération RFG incombant à Angers Loire Métropole), au bénéfice des banques Société générale, Crédit industriel et commercial et BPI France (en tant que cessionnaires escompte).

Autorise le président ou son représentant, dûment habilité, à signer l'acte intitulé « acte d'acceptation » et ses annexes, dont les projets sont joints à la présente délibération.

Approuve les termes de la convention tripartite et de ses annexes, dont les projets sont joints à la présente délibération, à conclure avec le titulaire du contrat de concession et les banques Société générale, Crédit industriel et commercial et BPI France.

Autorise le président ou son représentant, dûment habilité, à signer la convention tripartite et ses annexes, dont les projets sont joints à la présente délibération.

Autorise le président ou son représentant, dûment habilité, à signer tous les actes afférents à l'exécution de l'ensemble des actes et contrats objets de la présente délibération.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

DEL-2026-6: Le conseil adopte à l'unanimité



0

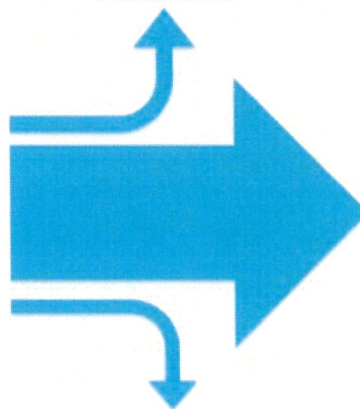


LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES AUJOURD'HUI

1



3 000 tonnes
UVE Le Mans



49 600 tonnes
UVE Lasse

3 600 tonnes
ISDND La
Séguinière





LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES AUJOURD'HUI ET DEMAIN

2



LE PROJET TECHNIQUE

3

- Construction
2^{ème} four**
85 000 t.
Financement GAC
hors SIVERT
- Modernisation
1^{er} four**
115 000 t.
Financement SIVERT
- Locaux et
équipements
communes**
Financement tous
membres GAC



**un TERRITOIRE
EN MOUVEMENT**

**angers Loire
métropole**

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU NOUVEAU CONTRAT CONCESSION UVE LASSE

4

Périmètre

Traitement des déchets résiduels des 4 collectivités, regroupées sous forme de GAC (groupement d'autorités concédantes) :

- SIVERT
- Tours Métropole
- CC Pays Sabolien
- ALM

Missions du futur concessionnaire

- Financer, concevoir, réaliser la 2ème ligne (capacité 85000 t.)
- Financer, concevoir, réaliser la remise à niveau de la ligne 1 (capacité 115 000 t.)
- Exploiter l'UVE à ses risques
- Assurer une surveillance environnementale
- Gérer la partie administrative y c. liée au contrôle

Durée du contrat

25 ans à partir du 27 février 2026 jusqu'au 27 février 2051



DECOMPOSITION DES INVESTISSEMENTS

6

	Tonnage annuel maximum à partir de 2030	Investissement seul et sans frais financiers	1 ^{er} four	Equipements communs	2 ^{ème} four
Part SIVERT	61 000 t.	25,3 M€	X	X	0
Part ALM	60 000 t.	94,8 M€	0	X	X
Part Tours Métropole	21 000 t.	33,2 M€	0	X	X
Part Pays Sabolien	4 000 t.	6,3 M€	0	X	X
+ Part Déléataire	Vide de four : Env. 60 000 t.	14,1 M€			
		173,7 M€HT	32,4 M€HT	16,1 M€HT	125,2 M€HT

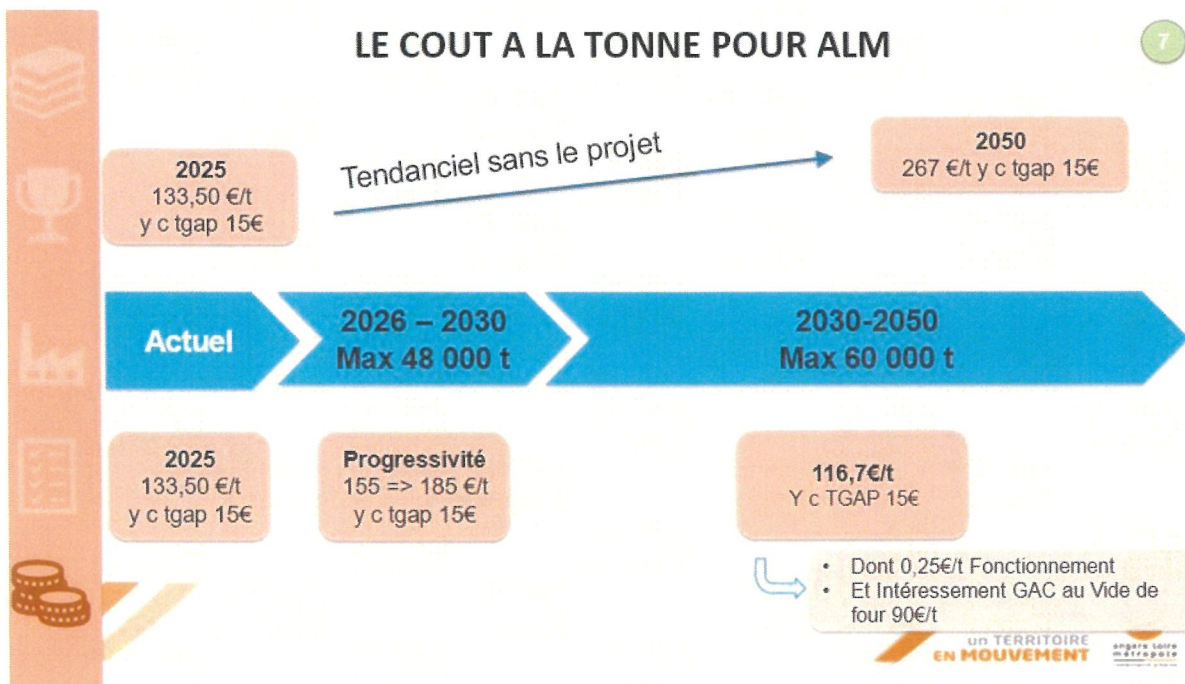
Dont part ALM :

- 20 M€ d'apport financier entre 2026-2029
- 74,8 M€ facturés sur le prix à la tonne



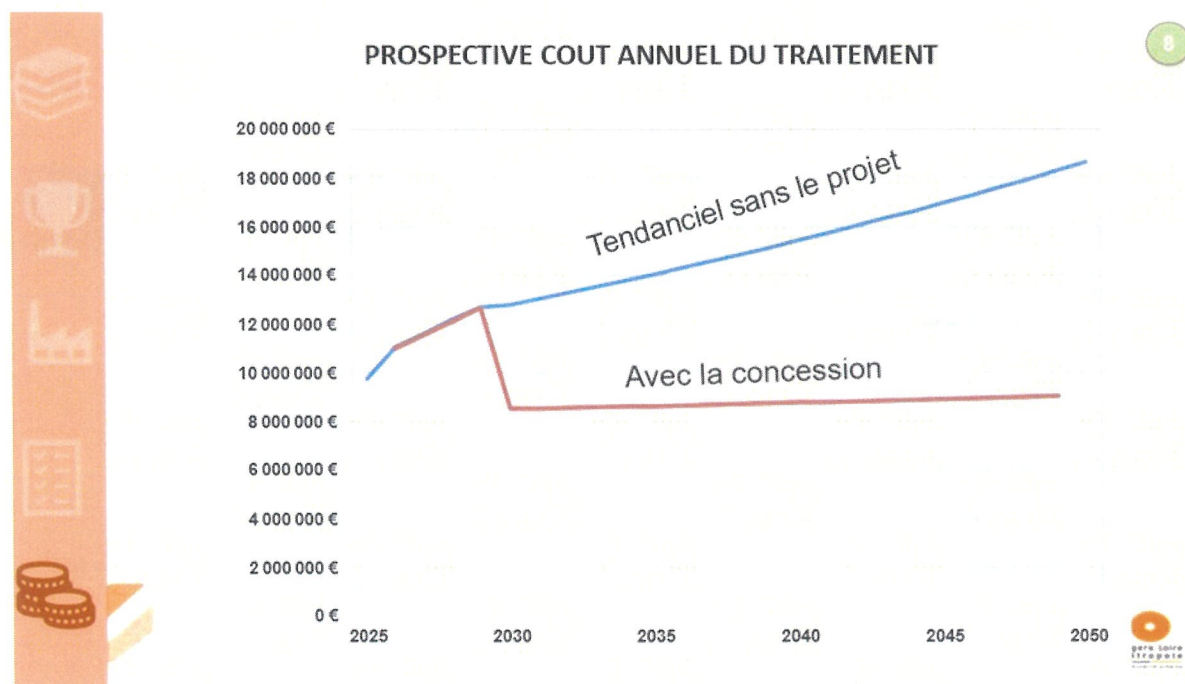
LE COUT A LA TONNE POUR ALM

7



PROSPECTIVE COUT ANNUEL DU TRAITEMENT

8



LE BUDGET DU TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES EN 2030

9

Budget Cycle des Déchets
40 M€

Dont traitement OMr

2024 = 10 M€

A partir de 2030
8,5M€

un TERRITOIRE
EN MOUVEMENT



Dossier N° 7

Délibération n°: DEL-2026-7

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU

Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) - Digue de Vernusson - Convention de délégation - Avenant n°6

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Dans le cadre de la compétence Gémapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) exercée par Angers Loire Métropole, la gestion du système d'endiguement non domanial de Vernusson a été confiée à l'Établissement public Loire (EP Loire) à compter de 2019.

À cet effet, lors de sa séance du 17 juin 2019, le conseil de communauté a approuvé la convention de délégation de gestion relative à cette digue pour la période 2019-2020. Par la suite, cinq avenants de prolongation ont été adoptés pour les années 2021 à 2025.

Dans le cadre de la nouvelle organisation mise en œuvre depuis janvier 2024 avec l'EP Loire au sein de la plateforme d'Angers, il est prévu de formaliser pour la digue de Vernusson une nouvelle convention d'investissement pour la période 2026-2028. Dans l'attente de la finalisation de ce document, il convient de prolonger jusqu'au 31 décembre 2026 la convention initiale de 2019, au moyen d'un avenant n° 6 permettant de prolonger les délais d'exécution prévus dans la convention initiale et ses avenants successifs.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention du 13 août 2019 concernant la délégation à l'EP Loire de la gestion de la digue non domaniale de Vernusson, ainsi que ses avenants successifs ;

Vu la délibération DEL-2023-245 du 13 novembre 2023 portant approbation de la convention de délégation de gestion des digues de protection contre les inondations - Fonctionnement Plateforme d'Angers,

DELIBERE

Approuve l'avenant n° 6 à la convention de délégation de gestion du système d'endiguement non domanial de Vernusson, conclu avec l'Établissement public Loire (EP Loire), ayant pour objet de prolonger la durée d'exécution de la convention initiale du 17 juin 2019 jusqu'au 31 décembre 2026.

Autorise le président ou son représentant à signer ledit avenant, dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

DEL-2026-7: Le conseil adopte à l'unanimité

Dossier N° 8

Délibération n°: DEL-2026-8

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU

Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) - Digue de Belle-Poule - Convention cadre 2025-2035 avec le Département de Maine-et-Loire, le Département d'Indre-et-Loire, le Sydeva et l'Etablissement public Loire (EPL)

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Les lois du 27 janvier 2014 (Maptam) et du 7 août 2015 (Notre) ont transféré aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre la compétence relative à la Gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (Gemapi). Depuis 2018, ces derniers sont donc légalement responsables de la gestion des ouvrages de protection contre les inondations.

Dans ce cadre, Angers Loire Métropole est devenue en 2020 gestionnaire officiel de la digue de Belle-Poule, un ouvrage de 6,2 km intégré au système d'endiguement (SE) du Val d'Authion, long de 79,2 km.

Dans un premier temps, afin d'assurer la continuité de la gestion opérationnelle, Angers Loire Métropole a confié la gestion de la digue au Syndicat mixte du développement agricole de la vallée de l'Authion (Sydeva) à travers une convention de délégation signée le 12 janvier 2021. Ce syndicat, financé par le Département de Maine-et-Loire et le Département d'Indre-et-Loire, intervient principalement pour des missions de développement agricole sur le territoire de la vallée. Il assurait également, dans ce cadre, la gestion déléguée de la digue de Belle-Poule.

Depuis le 28 janvier 2024, date du transfert par l'État aux EPCI des digues domaniales, Angers Loire Métropole et les autres EPCI concernés ont choisi de confier la gestion de l'ensemble du système d'endiguement du Val d'Authion à un opérateur unique, l'Etablissement public Loire (EPL).

Une convention technique de fin de gestion a donc été conclue le 25 janvier 2024 entre Angers Loire Métropole et le Sydeva, complétée par un avenant signé en 2025. Ces documents prévoyaient que les aspects financiers et fonciers de la fin de gestion feraient l'objet d'une convention spécifique, à établir avant le 31 décembre 2025.

La convention cadre soumise à l'approbation du conseil répond précisément à cette obligation. Elle précise les modalités financières et foncières de cette fin de gestion définies d'un commun accord entre Angers Loire Métropole, le Sydeva et les Départements de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire.

1) Compensation financière des Départements : 670 000 €

Par délibération du 29 juin 2022, le Département de Maine-et-Loire s'est déjà engagé à soutenir l'entretien des digues non domaniales à hauteur de 3 millions d'euros, dont 550 000 € pour la digue de Belle-Poule.

Le coût des études et travaux inscrits au Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) pour la digue de Belle-Poule est estimé à 3,5 millions d'euros HT. Ce montant est à retraiter des financements mobilisables (fonds Barnier et Feder) qui permettent d'obtenir un reste à charge pour les EPCI de 1 884 000 € HT. Déduction faite des 550 000 € déjà engagés par le Département de Maine-et-Loire, ce montant est ramené à 1 334 000 € HT.

Angers Loire Métropole et les départements conviennent que la contribution supplémentaire des départements est calculée sur la base de 50 % de ce reste à charge, soit 670 000 € HT à verser

directement à l'EPL. Ce versement sera effectué, à partir de 2028, en plusieurs échéances, en fonction de l'avancement des travaux programmés.

2) Modalités foncières - transfert de propriété du tronçon de la digue de Belle-Poule

Le tronçon concerné sera cédé à Angers Loire Métropole pour le prix symbolique de 1 €. Seules les parcelles correspondant à la station d'exhaure, nécessaires aux missions du Sydeva, resteront la propriété de ce dernier.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2024-9 du conseil de communauté du 22 janvier 2024 portant sur la mise à disposition des digues domaniales de Loire pour les EPCI exerçant la compétence GEMAPI sur la plateforme d'Angers,

Vu la délibération DEL-2024-10 du conseil de communauté du 22 janvier 2024 portant sur la convention technique de fin de gestion avec le Sydeva,

Vu la délibération DEL-2024-3430 du conseil de communauté du 9 décembre 2024 portant sur l'avenant n°1 à la convention précitée,

DELIBERE

Approuve la convention cadre définissant les conditions financières et les modalités foncières de gestion de la digue de Belle-Poule, pour la période 2023-2035, avec le Département de Maine-et-Loire, le Département d'Indre-et-Loire, le Sydeva et l'Établissement public Loire.

Valide le montant de la contribution supplémentaire des Départements à 670 000 €, à verser directement à l'Établissement public Loire à partir de 2028.

Autorise l'engagement des démarches nécessaires à la cession foncière du tronçon de la digue de Belle-Poule au bénéfice d'Angers Loire Métropole.

Autorise le président d'Angers Loire Métropole, ou son représentant, à signer la convention cadre, dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à son exécution.

DEL-2026-8 : Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'a pas pris part au vote : Mme Marie-France RENOU

Dossier N° 9

Délibération n°: DEL-2026-9

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Fonds d'intervention économique (FIE) - Artus - Construction d'une nouvelle usine - Avenant 1 à la convention d'attribution d'une subvention

Rapporteur : Yves GIDOIN

EXPOSE

Une convention avec la société Artus (enseigne Parker Meggitt) a été approuvée par le conseil le 8 mars 2021, puis signée le 5 mai 2021.

Elle porte attribution d'une aide de 200 000 € accordée par Angers Loire Métropole pour financer le projet de construction d'une nouvelle usine à Avrillé.

Un premier versement de 100 000 € a été effectué au démarrage du projet et le deuxième versement devait être effectué à l'achèvement des travaux, au plus tard dans les trois ans suivant la date de signature de la convention.

A la suite de l'acquisition d'Artus par le groupe Parker Hannifin, le calendrier du projet a été décalé, avec une livraison de l'usine prévue pour fin 2027.

Il est en conséquence proposé de signer un avenant à ladite convention afin de modifier la date limite de versement des justificatifs d'achèvement des travaux. Les nouvelles modalités de versement du solde de la subvention allouée sont ainsi précisées dans cet avenant.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 09 janvier 2026

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 18 décembre 2025

DELIBERE

Approuve l'avenant n° 1 à la convention conclue avec Artus précisant les nouvelles modalités de versement du solde de la subvention attribuée par la communauté urbaine.

Autorise le président ou son représentant à signer ledit avenant, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Intervention pour demande d'éclaircissement : M. Yves AUREGAN

DEL-2026-9 : Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions : 8, M. Yves AUREGAN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Bruno GOUA, M. Anthony GUIDAULT, Mme Marielle HAMARD, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON.

Dossier N° 10

Délibération n°: DEL-2026-10

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Fonds de revitalisation territorial - Convention avec l'Etat et la Région Pays de la Loire du 6 novembre 2019 - Avenant de prolongation

Rapporteur : Yves GIDOIN

EXPOSE

En vertu des dispositions de la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, les entreprises de plus de 1 000 salariés ou appartenant à un groupe de plus de 1 000 salariés et procédant à un licenciement collectif affectant par son ampleur l'équilibre d'un bassin d'emploi sont tenues de contribuer à la création d'activités et au développement des emplois sur ce même bassin.

En application de ces dispositions, il a été créé, pour le bassin d'emploi d'Angers, un dispositif de mutualisation des fonds de revitalisation versés par les entreprises assujetties.

La formalisation de ce dispositif s'est traduite par la conclusion, le 6 novembre 2009, d'une convention de partenariat entre l'Etat et les collectivités locales concernées : la Région, le Département et la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole (devenue, depuis, communauté urbaine). La mise en œuvre de ce partenariat a pour objet la recherche et l'accompagnement de tout projet de création d'activité ou d'emploi de nature à participer à la revitalisation du bassin d'emploi d'Angers.

La convention de partenariat du 6 novembre 2009, prolongée par plusieurs avenants, est arrivée à son terme le 5 novembre 2025.

Afin de poursuivre ce cadre partenarial de revitalisation du territoire et permettre de recevoir de nouvelles contributions d'entreprises, il est proposé, à la demande des services de l'Etat, de prolonger la convention de partenariat pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 5 novembre 2030.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

DELIBERE

Approuve l'avenant n°5 à la convention de partenariat conclue avec l'Etat et la Région Pays de la Loire en vue de la revitalisation du bassin d'emploi d'Angers, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.

Autorise le président ou son représentant à signer cet avenant.

Intervention pour demande d'éclaircissement : M. Yves AUREGAN

DEL-2026-10 : Le conseil adopte à l'unanimité

Dossier N° 11

Délibération n°: DEL-2026-11

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Effacements des réseaux de distribution d'électricité basse tension et d'éclairage public - Participations financières d'Angers Loire Métropole et du Siéml – Conventions particulières - Appel de fonds de concours auprès des communes

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

En lien avec sa compétence Voirie, la communauté urbaine sollicite le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml) pour l'effacement des réseaux aériens du réseau de distribution d'électricité basse tension et du réseau d'éclairage public.

Pour le réseau de distribution d'électricité basse tension, le règlement financier du Siéml précise la participation d'Angers Loire Métropole en fonction de plusieurs critères techniques et administratifs.

Pour l'éclairage public, en application de la convention-cadre liée aux interventions d'éclairage public, conclue avec le Siéml et approuvée par délibération du 8 juillet 2024, il convient de conclure une convention particulière pour chaque opération programmée. Cette convention précise le lieu, le montant de l'opération déléguée, les modalités techniques d'intervention et les participations financières des parties.

Par ailleurs, Angers Loire Métropole a adopté le principe d'appels de fonds de concours auprès des communes concernant les effacements de réseaux de distribution d'électricité basse tension. Cette participation des communes est calculée en fonction de leur taille et du reversement ou non de la TICFE (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité) au Siéml.

Les coûts à la charge d'Angers Loire Métropole étant à ce jour estimatifs, les sommes à appeler auprès des communes pourront être ajustées, à la baisse ou à la hausse, pour tenir compte des charges réellement exposées. Les ajustements à la hausse pourront, le cas échéant, être réalisés dans la limite de 5 % des montants délibérés. En cas de franchissement de ce seuil, une nouvelle délibération du conseil de communauté devra être adoptée.

Pour l'éclairage public, des surcoûts pour des demandes spécifiques peuvent être répercutés aux communes ; ainsi en est-il :

- du matériel hors catalogue inclus au marché global de performance relatif au projet de Territoire intelligent (TI) ;
- de l'installation de prises de guirlandes spécifiques ou supplémentaires ;
- des équipements relevant de la compétence communale.

L'annexe à la présente délibération détaille les appels de fonds de concours auprès des communes et les participations financières maximums, par opération, d'Angers Loire Métropole et du Siéml.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la décision DEC-2021-322 de la commission permanente du 6 décembre 2021 relative aux principes de fonctionnement des financements des travaux sur le réseau d'éclairage public et des effacements de réseaux de distribution d'électricité basse tension,

Vu la délibération DEL-2021-242 du conseil de communauté du 13 décembre 2021 précisant les modalités d'organisation de l'exercice des compétences « création, aménagement et entretien de voirie » et « gestion des eaux pluviales »,

Vu la délibération DEL-2024-173 du conseil de communauté du 8 juillet 2024, approuvant la convention-cadre organisant l'accompagnement, par le Siéml, des interventions d'éclairage public réalisées sur le territoire intercommunal,

Considérant l'avis de la commission des finances du 09 janvier 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 décembre 2025

DELIBERE

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'effacement des réseaux aériens et conformément à l'annexe n°1 à la présente délibération, approuve :

- les versements des participations financières au Siéml,
- les appels de fonds de concours auprès des communes.

Approuve par ailleurs les conventions particulières avec le Siéml, annexées à la présente délibération (n°2 et 3), pour les opérations d'effacement d'éclairage public mentionnés en annexe n°1.

Autorise le président ou son représentant à signer ces conventions.

Impute la dépense et affecte la recette sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

DEL-2026-11 : Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Franck POQUIN, Mme Constance NEBBULA, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, M. Jérémie GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Arnaud HIE, M. Grégoire LAINÉ, Mme Monique LEROY, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN.

Dossier N° 12

Délibération n°: DEL-2026-12

SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE - GENS DU VOYAGE

Beaucouzé - Création d'un terrain d'accueil des gens du voyage (TAGV) - Marchés de travaux

Rapporteur : Jean-Charles PRONO

EXPOSE

Par délibération du 10 juin 2024, le conseil de communauté a validé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux de création d'un terrain d'accueil des gens du voyage à Beaucouzé, avenue Gustave Eiffel.

Ce projet d'aménagement s'inscrit dans le cadre du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV). Le but est de solutionner le stationnement des ménages installés à l'année qui cherchent une aire d'ancrage. L'implantation non autorisée de ces familles sur les terrains non appropriés est de plus en plus importante dans le secteur. Cet aménagement prévoit donc d'améliorer les conditions d'accueil pour les ménages itinérants, en développant la capacité d'habitats temporaires avec un accompagnement adapté.

Le programme prévoit 12 emplacements avec espace hygiène et cuisine, séparés par de la végétation, un espace de jeux pour enfants, un boulodrome et un emplacement destiné à stationner un véhicule à vocation sociale.

L'aire d'accueil s'inscrit en faveur de la transition écologique avec la gestion des eaux pluviales par infiltrations et la création d'un bassin de rétention, un aménagement paysagé densifié pour lutter contre les îlots de chaleur, l'intégration de panneaux photovoltaïques sur les blocs sanitaires pour l'autoconsommation électrique, des éclairages extérieurs autonomes et des surfaces béton d'albédo et de durabilité améliorés.

Par délibération du 10 juin 2025, le conseil de communauté a approuvé l'estimation des travaux, au stade avant-projet définitif, s'élevant à 1 453 959 € HT (valeur mars 2025).

Une consultation a été lancée pour la réalisation de ces travaux.

A l'issue de l'analyse des offres, les marchés s'élèvent à 1 074 883,47 € HT (valeur novembre 2025), et sont répartis comme suit :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant en € HT
01	VRD-Clôtures	JUSTEAU TERRASSEMENT	343 148,43 €
02	Espaces verts	EDELWEISS	75 230,12 €
03	Gros-Œuvre	EGCA	202 653,97 €
04	Couverture métallique	AUNETTE CONSTRUCTION METALLIQUE	44 230,00 €
05	Menuiseries métalliques - Serrurerie	SEM	118 388,00 €
06	Carrelage-Faïence	MALEINGE	50 782,62 €
07	Peinture extérieure	CHUDEAU	14 502,79 €
08	Plomberie - Ventilation	SDEL ENERGIS	90 502,59 €

		ANGERS	
09	Electricité	SDEL ENERGIS ANGERS	135 444,95 €
TOTAL			1 074 883,47 €

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le code de la commande publique,
Considérant l'avis de la commission des finances du 09 janvier 2026
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 décembre 2025
Considérant l'avis de la commission des solidarités et du projet de territoire du 17 décembre 2025

DELIBERE

Autorise le président d'Angers Loire Métropole ou son représentant, à signer et à notifier l'ensemble des actes relatifs à la procédure de passation et les marchés ayant pour objet la création d'un terrain d'accueil des gens du voyage, avenue Gustave Eiffel à Beaucouzé, avec les entreprises et pour les montants cités ci-dessus.

Impute les dépenses et les recettes sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

DEL-2026-12: Le conseil adopte à l'unanimité

Dossier N° 13

Délibération n°: DEL-2026-13

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - BATIMENTS ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

Restructuration de la Pyramide du Lac de Maine - Avenants aux marchés de travaux

Rapporteur : Lamine NAHAM

EXPOSE

Dans le cadre du schéma directeur du site du Lac de Maine, il a été décidé de restructurer la Pyramide, bâtiment phare du parc, édifié à la fin des années 70 et qui ne répond plus aux normes actuelles. Ce projet permet de redessiner entièrement l'espace et de doter ce lieu de nouvelles fonctionnalités.

Ces travaux s'inscrivent pleinement dans le cadre de la transition écologique. La priorité est donnée à la sobriété énergétique - avec un objectif de réduction des consommations initiales de plus de 50 % - et à la maîtrise de l'impact carbone du projet (démarche économie circulaire, mise en œuvre de matériaux biosourcés et géosourcés).

Par délibération du 17 mars 2025, le conseil de communauté a approuvé la nouvelle enveloppe prévisionnelle des travaux, qui s'élève à 3 936 000 € HT (valeur novembre 2024) et a autorisé le lancement de la consultation pour sélectionner les entreprises chargées de leur réalisation. Les travaux, décomposés en 18 lots, ont été attribués pour un montant de 3 908 742,61 € HT.

Suite à des besoins de travaux complémentaires, il convient de conclure deux avenants sur les lots suivants :

- lot n°1 « curage - désamiantage », avec l'entreprise EPC Demosten, pour un montant de 45 620,63 € HT,
- lot n°12 « forage géothermique », avec l'entreprise Inclusol TS, pour un montant de 10 350,00 € HT.

Le montant total des marchés s'élève désormais à 3 964 713,24 € HT, toutes séries d'avenants confondues.

Ces avenants s'inscrivent dans le cadre des articles R. 2194-2 à -4 pour le lot 1 et R. 2194-8 et -9 pour le lot 12 du code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le code de la commande publique,

DELIBERE

Dans le cadre de l'opération de restructuration de la Pyramide du Lac de Maine, approuve les avenants à intervenir avec les entreprises concernées, conformément aux indications mentionnées ci-dessus.

Autorise le président d'Angers Loire Métropole ou son représentant signer ces avenants, dont les projets sont annexés à la présente délibération et à les notifier.

Impute les dépenses sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

DEL-2026-13: Le conseil adopte à l'unanimité

Dossier N° 14

Délibération n°: DEL-2026-14

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - BATIMENTS ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

Ecole des arts du cirque - Transition écologique - Modification du fonds de concours alloué - Convention avec la Ville d'Angers

Rapporteur : Lamine NAHAM

EXPOSE

Par délibération du 30 octobre 2023, la Ville d'Angers a décidé d'accompagner l'école des arts du cirque La Carrière dans une opération de réhabilitation de ses locaux en aménageant et en optimisant les espaces pour un meilleur accueil du public. Dans ce cadre, le programme de l'opération et l'enveloppe prévisionnelle des travaux ont été approuvés par le conseil municipal.

Au vu du rayonnement territorial de cet équipement, la Ville d'Angers a sollicité auprès d'Angers Loire Métropole un fonds de concours pour la réalisation de ces travaux.

Par délibération du 24 février 2025, la Ville d'Angers a approuvé le montant des marchés de travaux à 1 410 899,61 € HT.

Par délibération du 7 juillet 2025, il a été décidé qu'Angers Loire Métropole verserait à la Ville d'Angers un fonds de concours travaux d'un montant de 423 269,88 € HT, correspondant à 30 % du montant des travaux.

Toutefois, une subvention de 350 000 € va être sollicitée auprès de la Région par la Ville d'Angers au titre du Contrat Pays de la Loire.

La région exigeant que le montant des aides publiques directes n'excède pas 70 % du montant prévisionnel de la dépense subventionnable, le montant du fonds de concours d'Angers Loire Métropole doit être revu à la baisse.

La présente délibération annule et remplace la délibération du 7 juillet 2025 précitée. Le nouveau montant du fonds de concours d'Angers Loire Métropole s'élève donc à 145 000 € HT, correspondant à 10,28 % du montant des travaux.

Le plan de financement est le suivant :

Aides Publiques	Montant	Taux
Contrat Pays de la Loire 2026	350 000 €	24,81 %
DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local)	422 400 €	29,94 %
FTE ALM (Fonds de transition énergétique)	65 619 €	4,65 %
Fonds de concours ALM équipement d'intérêts communautaire	145 000 €	10,28 %
Sous-total des aides publiques	983 019 €	69,67 %
Commune d'Angers (Reste à charge)	427 881 €	30,33 %

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Considérant l'avis de la commission des finances du 09 janvier 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 16 décembre 2025

DELIBERE

Approuve l'attribution à la Ville d'Angers d'un fonds de concours d'un montant de 145 000 € HT correspondant à 10,28 % du montant total des travaux de rénovation de l'école des arts du cirque La Carrière.

Autorise le président ou son représentant à signer la convention afférente, dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que tout acte afférent.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Abroge la délibération DEL -2025-182 du 7 juillet 2025.

DEL-2026-14 : Le conseil adopte à l'unanimité

Dossier N° 15

Délibération n°: DEL-2026-15

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - BATIMENTS ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

Ecouflant - Reconstruction de l'école élémentaire Bellebranche et de l'accueil périscolaire - Convention de participation financière

Rapporteur : Lamine NAHAM

EXPOSE

Afin de soutenir les communes dans leurs projets de réhabilitation et/ou d'extension des équipements scolaires n'entrant pas dans le cadre actuel de la convention régissant la compétence scolaire du premier degré d'Angers Loire Métropole, la communauté urbaine a instauré un dispositif d'aide aux communes décliné en fonction de deux seuils de population, dans la limite des plafonds fixés :

- moins de 5 000 habitants : taux de subvention à hauteur de 50 % du reste à charge de la commune,
- moins de 8 000 habitants : taux de subvention à hauteur de 30 % du reste à charge de la commune.

Le montant de la prise en charge par Angers Loire Métropole est plafonné à 500 000 €.

La commune d'Ecouflant a sollicité Angers Loire Métropole pour les travaux de reconstruction de l'école élémentaire Bellebranche et de l'accueil périscolaire, situés 1 rue de Bellebranche. La commune assure la maîtrise d'ouvrage.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- la démolition des bâtiments restants sur la parcelle référencée 000 AK 106,
- la restructuration du bâtiment rue de Bellebranche, intégré au nouveau groupe scolaire,
- la construction neuve de l'école élémentaire et du périscolaire, y compris les VRD,
- les aménagements extérieurs, les préaux, auvents et reprise aux abords de la construction neuve.

L'enveloppe financière affectée aux travaux est estimée à 3 608 880 € HT. Différentes subventions ont été sollicitées par la commune pour un montant total de 658 129,10 €. Le taux de participation de la communauté urbaine s'élève à 50 % du reste à charge, le plafond de participation de 500 000 € trouvant ici à s'appliquer.

Il convient de conclure une convention de participation financière avec la commune d'Ecouflant, fixant le montant de cette participation et précisant les modalités de son versement.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 09 janvier 2026

Considérant l'avis de la commission des solidarités et du projet de territoire du 17 décembre 2025

DELIBERE

Attribue un fonds de concours correspondant à la somme de 500 000 € à la commune d'Ecouflant pour les travaux de reconstruction de l'école élémentaire Bellebranche et de l'accueil périscolaire, situés 1 rue de Bellebranche.

Approuve la convention de participation financière à intervenir avec la commune d'Ecouflant, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le président ou son représentant à signer cette convention, tout éventuel avenant à venir ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Impute les dépenses sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

DEL-2026-15: Le conseil adopte à l'unanimité

Dossier N° 16

Délibération n°: DEL-2026-16

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - BATIMENTS ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

Mise à disposition de patrimoine - Tarification 2026

Rapporteur : Lamine NAHAM

EXPOSE

La contribution des tiers au financement de services publics représente une source importante de financement, en complément de celui apporté par les contributions fiscales.

Les tarifs de mise à disposition du patrimoine de la communauté urbaine ont pour objectif de ne pas détériorer les restes à charge supportés par Angers Loire Métropole au regard de l'évolution des charges afférentes.

Pour l'année 2026, il est proposé d'ajuster les tarifs suivants, conformément au tableau annexé à la présente délibération :

- redevances pour la mise à disposition de locaux : augmentation de 1 % ;
- redevances pour les jardins : reconduction des tarifs 2025 ;
- fermages baux ruraux et conventions agricoles : augmentation de 1 % ;
- forfait de charges de fluides : augmentation de 1 % ;
- forfait de ménage : augmentation de 1 % ;
- alarme anti-intrusion : selon les clauses du marché, augmentation du prix d'intervention de la société de télésurveillance ;
- reproduction de clés et de badges : reconduction des tarifs 2025, excepté pour la clé organigramme.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Considérant l'avis de la commission des finances du 09 janvier 2026

DELIBERE

Approuve l'ajustement des tarifs de mise à disposition du patrimoine de la communauté urbaine et plus particulièrement ceux concernant : les redevances pour les locaux, les jardins et les fermages des baux ruraux et conventions agricoles, les charges de ménage, de fluides et d'alarme et la reproduction de clés et de badges, conformément à l'état annexé à la présente délibération.

Impute les recettes sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

DEL-2026-16: Le conseil adopte à l'unanimité

Dossier N° 17

Délibération n°: DEL-2026-17

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - DIRECTION GENERALE

Création du service commun "Centre d'hypervision"

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

Depuis 2020, Angers Loire Métropole est engagée dans une démarche de territoire intelligent, en collaboration avec le groupement INEO. Ce projet, structuré autour d'un marché global de performance, vise à concilier trois enjeux majeurs : accélérer la transition écologique, améliorer les services publics, anticiper et optimiser les besoins futurs du territoire.

Cette démarche repose sur le déploiement de technologies intelligentes et une gestion optimisée des ressources, afin de rendre le territoire à la fois plus durable et plus performant.

Pour piloter cette transformation, la communauté urbaine a mis en place un centre de pilotage. Cet outil permet aux agents de centraliser et d'analyser les données issues des équipements déployés sur l'ensemble du territoire communautaire, renforçant ainsi la réactivité et l'efficacité des services publics.

Parallèlement, la Ville d'Angers exerce, au titre des prérogatives de police municipale, une mission de surveillance urbaine qui s'appuie sur un centre de supervision urbain, où des agents assurent le suivi des images transmises par le réseau de vidéoprotection installé sur le territoire communal.

Afin d'optimiser les moyens humains et techniques mobilisés pour ces deux missions complémentaires, il est proposé de créer, à compter du 1^{er} février 2026, un service commun dénommé « centre d'hypervision ».

Le champ d'intervention du Centre d'Hypervision couvrira :

La surveillance et la maintenance des infrastructures

- Contrôle permanent des 70 000 objets connectés à l'hyperviseur, avec diagnostic des anomalies et interventions préventives ou correctives adaptées ;
- Pilotage à distance des équipements pour une gestion optimisée ;
- Gestion centralisée des astreintes et des urgences pour la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ;
- Protection renforcée des bâtiments publics, par un système intégré de vidéosurveillance, contrôle d'accès et sécurité incendie.

L'appui à l'organisation des événements et à la gestion des risques

- Utilisation du Jumeau Numérique (anticiper et gérer les crues sur le territoire, impacts des îlots de chaleur, etc ;
- Paramétrage et régulation des équipements urbains (éclairage public, feux tricolores, etc.) en fonction des besoins.

La gestion des signalements citoyens

- Traitement systématique des demandes, avec déclenchement des interventions ;
- Coordination des astreintes en matière d'eau et assainissement, avec traçabilité dans les outils de relation client.

La sécurisation de l'espace public

- Exploitation et analyse des flux de vidéoprotection, en lien avec la *Salle de Commandement Opérationnelle (SCO)* de la Ville d'Angers ;
- Extractions vidéo dans le cadre de réquisitions judiciaires ;

La valorisation des données et l'accompagnement numérique

- Élaboration d'indicateurs pour éclairer les décisions opérationnelles et stratégiques ;
- Vérification continue de la conformité et de la qualité des données produites.

En centralisant l'expertise technique, la surveillance et l'analyse des données, ce dispositif vise à renforcer l'efficacité de l'action publique, tout en rationalisant les ressources et en améliorant la qualité des services rendus aux habitants et aux acteurs du territoire. Il s'inscrit à la fois dans une démarche d'administration proactive et de résilience territoriale.

Le service commun sera composé de 16 agents (1 encadrant et 15 opérateurs d'hypervision) et fonctionnera 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à compter du mois de juin 2026.

A partir du mois de février 2026, les équipes du centre d'hypervision intégreront les locaux du site Joffre (anciennement occupés par la Banque de France), où l'ensemble des outils et des infrastructures numériques dédiées à ce nouveau service commun ont été installées.

Conformément à l'article L. 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales, les modalités de cette création font l'objet d'une convention conclue entre Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération. Celle-ci précise notamment que le service commun sera porté par Angers Loire Métropole et que la Ville d'Angers participera au financement du centre d'hypervision, à hauteur d'une quote-part calculée sur la base du coût réel des missions relevant de ses compétences propres.

En mutualisant l'expertise technique, la surveillance et l'analyse des données, le Centre d'Hypervision renforcera la capacité d'action de la collectivité, tout en améliorant la qualité du service rendu.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants, L.5211-4-2 et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 09 janvier 2026

Considérant l'avis du comité social territorial du 27 novembre 2025

DELIBERE

Approuve la création du service commun « centre d'hypervision », regroupant le centre de pilotage d'Angers Loire Métropole et le centre de supervision urbain de la Ville d'Angers.

Approuve les effets de cette création, tels que définis par la convention dont le projet est joint à la présente délibération.

Autorise le président ou son représentant à signer ladite convention.

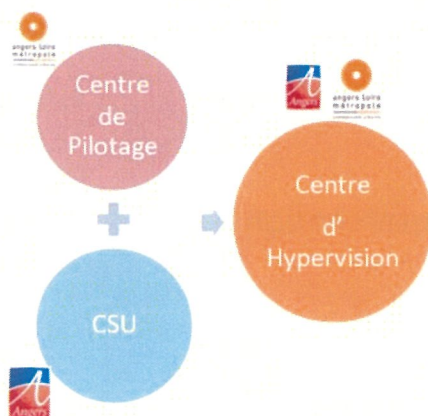
Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Intervention pour information : M. Yves AUREGAN

DEL-2026-17 : Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions : 8, M. Yves AUREGAN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Bruno GOUA, M. Anthony GUIDAULT, Mme Marielle HAMARD, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON

Service Commun – Centre d’Hypervision

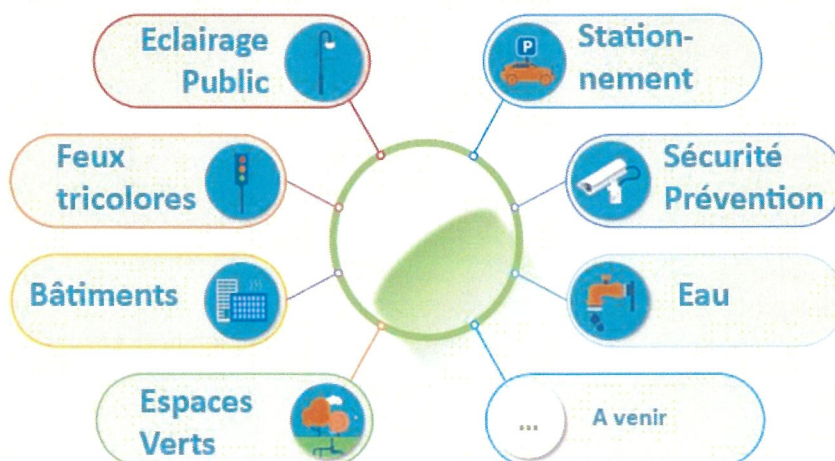


Objectif cible :

Continuité de service 7j/7, 24h/24

16 agents (1 responsable + 15 opérateurs)

Les thématiques couvertes par le service commun



Les enjeux de l'Hypervision



- Une vision en temps réel des équipements et de l'espace public
- Une optimisation des processus
- Une coordination transverse des interventions
- Le contrôle et la commande à distance
- Une exploitation des données



Les missions opérationnelles du Centre d'Hypervision

Vision	Coordination	Actions
• La surveillance de l'espace public • La sécurité des bâtiments • Le traitement des anomalies techniques • Les signalements	• Les événements prévisionnels ou gestion de crise • Les interventions et opérations de la collectivité • Les urgences et astreintes	• Piloter à distance les équipements de la collectivité • Exploiter la donnée pour l'aide à la décision • Réaliser et suivre les plans d'action



Une exploitation de l'Hypervision en régie

- Une mission assurée par des agents de la collectivité.
- Un nouveau métier qui suppose :
 - La connaissance du territoire et de ses acteurs pour une réponse adaptée.
 - La maîtrise des outils numériques
 - La capacité à apporter des réponses adaptées aux situations
- Des agents polyvalents qui assurent la surveillance des équipements de la collectivité et la vidéoprotection

»



Calendrier sur l'année 2026 :

Février 2026 : Maintien en condition opérationnelle

- Finaliser le regroupement de tous les agents en un lieu Unique
- Fonctionnement du Centre de Supervision Urbain sur le mode actuel
- Fonctionnement du Centre de Pilotage en 2x8 sur 5 jours
- Exploitation et analyse des données

Second semestre 2026 : Fonctionnement du Centre d'Hypervision 7j/7j et 24h/24h

- Agents opérationnels sur les doubles missions

Une nouvelle équipe réunie dans un lieu unique

- Déménagement des agents et des équipements du CSU (rue Chevreul) et CP (rue Boreau) au sein du bâtiment Joffre
- **2 espaces contigus** : 1 salle de vidéoprotection et 1 salle de surveillance des équipements (respect du code de la sécurité intérieure)
- **1 équipe de nuit et 2 équipes de jour** capables d'assurer l'entièreté des différentes missions
- 1 espace de vidéoprotection partagé avec la Direction Sécurité prévention



Dossier N° 18

Délibération n°: DEL-2026-18

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Angers - Quartier Doutre - Saint Jacques - Nazareth - Rue de la Meignanne - Secteur médico-social « Ehpad Saint-Charles » - Soclova - Construction de 85 logements - Garantie d'emprunts

Rapporteur : Lamine NAHAM

EXPOSE

La société d'économie mixte de construction et de gestion de logements de la Ville d'Angers (SEM Soclova) envisage de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un emprunt d'un montant global de 10 391 819 €.

Cet emprunt est destiné à financer la construction de 85 logements au sein de l'Ehpad Saint-Charles, situé dans le quartier Doutre - Saint-Jacques - Nazareth, rue de la Meignanne, à Angers.

La SEM Soclova sollicite, à cet effet, la garantie d'Angers Loire Métropole.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5211-1 et suivants et L.5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2012-377 du conseil de communauté du 13 décembre 2012, fixant les conditions et modalités générales d'octroi de la garantie d'emprunt.

Considérant le contrat de prêt signé n°175209 ainsi que l'avenant modificatif n°1 en date du 07 octobre 2025 joints en annexes entre la SEM Soclova, l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations.

Considérant l'avis de la commission des Finances du 09 janvier 2026,

DELIBERE

Accorde la garantie d'Angers Loire Métropole, à hauteur de 100 %, à la SEM Soclova pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant global de 10 391 819 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°175209 constitué de deux lignes de prêt ainsi que de l'avenant modificatif n°1 en date du 07 octobre 2025, afin de financer la construction de 85 logements au sein de l'Ehpad Saint-Charles, quartier Doutre - Saint-Jacques - Nazareth, rue de la Meignanne, à Angers.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 10 391 819 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Le contrat de prêt n°175209 ainsi que l'avenant modificatif n°1 en date du 07 octobre 2025 sont joints en annexes et font parties intégrantes de la présente délibération.

La garantie d'Angers Loire Métropole est accordée à hauteur de 100 % du capital restant dû pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SEM Soclova dont elle ne se serait pas acquittée à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée la Caisse des dépôts et consignations, Angers Loire Métropole s'engage à se substituer à la SEM Soclova pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre à la SEM Soclova et Angers Loire Métropole.

Autorise le président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document afférent à la garantie d'emprunt.

DEL-2026-18 : Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Franck POQUIN, Mme Constance NEBBULA, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Arnaud HIE, M. Grégoire LAINÉ, Mme Monique LEROY, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN.

Dossier N° 19

Délibération n°: DEL-2026-19

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Angers Nantes Opéra et Orchestre national des Pays de la Loire - Attribution de subvention

Rapporteur : Benoît COCHET

EXPOSE

Après une nouvelle saison artistique exceptionnelle pour Angers Nantes Opéra (ANO) et l'Orchestre national des Pays de la Loire (ONPL), il convient de délibérer sur la contribution 2026 à ces deux syndicats mixtes essentiels à la vie culturelle de la métropole angevine et au-delà.

Aussi, afin de confirmer et conforter le soutien d'Angers Loire Métropole, il est proposé, pour l'année 2026, une contribution financière de 1 300 000 € à Angers Nantes Opéra et 1 067 573 € à l'Orchestre national des Pays de la Loire

Ces contributions seront versées selon l'échéancier suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 09 janvier 2026

DELIBERE

Attribue deux subventions, respectivement aux syndicats mixtes Angers Nantes Opéra (ANO) et Orchestre

national des Pays de la Loire (ONPL), versées selon les modalités définies ci-après :

- pour l'ANO :

- 400 000 € en février 2026 ;
- 400 000 € en avril 2026 ;
- 500 000 € en juin 2026 ;

- pour l'ONPL :

- 400 000 € en février 2026 ;
- 400 000 € en avril 2026 ;
- 267 573 € en juin 2026.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

DEL-2026-19 : Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : Mme Véronique MAILLET, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Mme Constance NEBBULA, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Nicolas DUFETEL, M. Vincent FEVRIER, M. Paul HEULIN, Mme Céline VERON, M. Laurent VIEU.

Dossier N° 20

Délibération n°: DEL-2026-20

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - AFFAIRES JURIDIQUES

Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Etat des travaux pour l'année 2025

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Le rôle de la CCSPL, composée d'élus et de représentants d'associations de la société civile, est d'examiner les rapports annuels des services gérés en régie (Eau et Assainissement, Déchets...) ou en délégations de service public DSP (transports urbains, aéroport, parcs de stationnement, réseaux de chaleur, tourisme...). Elle est aussi consultée sur le mode de gestion et le principe du lancement de nouveaux contrats ou leur renouvellement.

La composition de la CCSPL n'a pas connu de modification au cours de l'année 2025.

En application de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, la présidente de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) présente à l'assemblée délibérante « *un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente* ».

L'état des travaux ainsi établi rappelle le rôle et la composition de la CCSPL d'Angers Loire Métropole. Il reprend les ordres du jour et rend compte des avis rendus par la commission pour chaque dossier examiné lors des séances qui se sont tenues au cours de l'année 2025.

En 2025, la commission s'est réunie à cinq reprises :

- lors de sa séance du 20 janvier 2025, elle a émis un avis sur la décision de principe de confier le contrat de prestations intégrées 2025-2027 pour le réseau de chaleur d'Ecouflant à la SPL Alter services ;
- les quatre autres réunions de la CCSPL, qui ont eu lieu entre juillet et novembre 2025, ont permis d'examiner les 17 rapports annuels des services gérés en régie ou en délégation.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le code général des collectivités territoriales, article L.1413-1,

Considérant l'avis de la commission des finances du 09 janvier 2026

DELIBERE

Prend acte de la présentation de l'état des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) d'Angers Loire Métropole pour l'année 2025, lequel est annexé à la présente délibération.

DEL-2026-20: Le conseil donne acte

**LISTE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 09 JANVIER 2026**

N°	DOSSIERS	RAPPORTEURS
	TRANSITION ÉCOLOGIQUE Mobilités - Déplacements 1 Approbation de l'acte notarié fixant les modalités de la servitude de passage instituée au profit d'Angers Loire Métropole pour les besoins de l'exploitation technique de la sous-station électrique de l'avenue Montaigne, conclue avec les propriétaires des ensembles immobiliers situés aux 80, 82, 84 et 86 de la rue Larevellière. 2 Attribution de deux subventions à la commune de Loire-Authion pour l'installation de deux abris vélos sécurisés dans deux écoles de la commune. 3 Attribution d'une aide financière pour l'acquisition d'un vélo neuf avec ou sans assistance électrique aux particuliers remplissant les critères d'éligibilité. Énergie 4 Approbation de la poursuite du dispositif d'animation, de sensibilisation et de formation à l'énergie solaire, mis en œuvre par l'association Alisée dans le cadre du programme départemental « Solaire en Anjou » pour l'année 2026. Attribution, dans ce cadre, à l'association Alisée d'une subvention de 17 500 €. Cycle de l'eau 5 Approbation d'une convention de prestation de modélisation hydraulique des réseaux d'eau potable conclue avec le Syndicat d'eau de l'Anjou pour les années 2026 à 2028.	Corinne BOUCHOUX, Vice-Présidente La Commission permanente adopte à l'unanimité La Commission permanente adopte à l'unanimité La Commission permanente adopte à l'unanimité Franck POQUIN, Vice-Président La Commission permanente adopte à l'unanimité Jean-Paul PAVILLON, Vice-Président La Commission permanente adopte à l'unanimité

6	Approbation d'une mise à disposition auprès du syndicat mixte Réseau Loire alerte d'un ingénieur d'Angers Loire Métropole pour accomplir les travaux nécessaires à l'animation du Réseau Loire alerte, à compter de l'exercice 2026.	La Commission permanente adopte à l'unanimité
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Emploi et Insertion		Francis GUTEAU, Conseiller Communautaire La Commission permanente adopte à l'unanimité
7	Approbation d'un avenant à la convention triennale 2024-2026 conclue avec l'association Régie de quartiers d'Angers relative à la mise en œuvre du chantier d'insertion « Murets de schiste », applicable pour l'année 2026.	
Développement économique		Yves GIDOIN, Vice-Président La Commission permanente adopte à l'unanimité
8	Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens avec la coopérative d'activités et d'emploi Oz, pour un an. Attribution, dans ce cadre, d'une subvention de 10 000 € à la coopérative d'activités et d'emploi Oz.	La Commission permanente adopte à l'unanimité
9	Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Inter-réseau de l'économie sociale et solidaire en Anjou (Iresa), conclue pour un an. Attribution, dans ce cadre, d'une subvention de 80 000 € à l'Iresa pour l'année 2026.	La Commission permanente adopte à l'unanimité
10	Attribution d'une subvention de 1 500 € au Centre hospitalier universitaire d'Angers pour soutenir l'organisation de l'évènement « Digital Hôpital Lab » qui se tiendra le 20 janvier 2026 au centre d'affaires de Terra Botanica à Angers.	La Commission permanente adopte à l'unanimité des suffrages exprimés <i>N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU (sorti de la salle), Mme Constance NEBBULA, M. Philippe ABELLARD, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD.</i>
Enseignement Supérieur et Recherche		Constance NEBBULA, Vice-Présidente La Commission permanente adopte à l'unanimité
11	Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Terre des sciences, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole pour soutenir le projet d'intérêt général de l'association. Attribution, dans ce cadre, d'une subvention de 30 000 € au titre de 2026.	

	Rayonnement et coopérations	Véronique MAILLET, Vice-Présidente La Commission permanente adopte à l'unanimité des suffrages exprimés <i>N'a pas pris part au vote: Mme Roselyne BIENVENU.</i>
12	Attribution de deux subventions pour soutenir les événements suivants, pour un montant total de 14 000 € : - 4 000 € au Comité départemental de badminton pour l'organisation des championnats de France Parabad, aux Ponts-de-Cé, du 23 au 25 janvier 2026 ; - 10 000 € à l'association pour la Connaissance, la sauvegarde et la promotion des orgues (CSPO) pour l'organisation du Grand Prix Florentz, qui se tiendra les 25 et 26 avril 2026 à la cathédrale d'Angers.	
	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Urbanisme et aménagement urbain	Yves GIDOIN, Vice-Président
13	Acquisition de parcelles en nature de voirie situées à Sarrigné, au lieudit "Le Bois Jarry", moyennant le prix de 1 €.	La Commission permanente adopte à l'unanimité des suffrages exprimés <i>N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU (sorti de la salle), Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Charles PRONO, M. Roch BRANCOUR, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Denis CHIMIER, M. Florian RAPIN.</i>
14	Acquisition de parcelles en nature de voirie situées à Verrières-en-Anjou, commune déléguée de Pellouailles-les-Vignes, aux lieudits "Bois de Parigné", "Grande Pièce", "Petit Tertre", "Le Champs de l'Epinière", "Le Petit Parigné" et rue d'Almas, moyennant le prix de 1 €.	La Commission permanente adopte à l'unanimité des suffrages exprimés <i>N'ont pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU (sorti de la salle), Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Charles PRONO, M. Roch BRANCOUR, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Denis CHIMIER, M. Florian RAPIN.</i>
15	Acquisition d'une maison d'habitation, dans le cadre du portage foncier par Angers Loire Métropole, pour le compte de la Ville d'Angers, située au 74 avenue Montaigne à Angers, au prix de 345 200 € net vendeur.	Roch BRANCOUR, Vice-Président La Commission permanente adopte à l'unanimité

	Habitat et Logement	
16	Attribution de 13 subventions d'une montant total de 33 000 € dans le cadre de l'accession sociale à la propriété - Dispositif communautaire d'aides 2025.	La Commission permanente adopte à l'unanimité
17	Attribution d'une subvention à LogiOuest d'un montant de 36 000 € dans le cadre de la réhabilitation de 12 logements collectifs achevés depuis au moins 15 ans pour l'opération Résidence « La Closerie de Belle Borne » - 14 et 16 rue de Belle Borne à Angers.	La Commission permanente adopte à l'unanimité des suffrages exprimés <i>N'ont pas pris part au vote:</i> <i>Mme Roselyne BIENVENU, M. Yves COLLIOT.</i>
18	Attribution d'une subvention à LogiOuest d'un montant de 3 000 € dans le cadre de la transformation d'un bureau en un logement collectif financé en PLUS - 14 rue de Belle Borne à Angers, pour l'opération Résidence « La Closerie de Belle Borne ».	La Commission permanente adopte à l'unanimité des suffrages exprimés <i>N'ont pas pris part au vote:</i> <i>Mme Roselyne BIENVENU, M. Yves COLLIOT.</i>
	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES Finances	
19	Accord d'une garantie d'emprunt à Angers Loire Habitat d'un montant de 1 500 000 € dans le cadre de la réhabilitation de 64 logements situés dans le quartier Belle-Beille, "Hameau de l'Etang" à Angers.	Lamine NAHAM, Vice-Président La Commission permanente adopte à l'unanimité des suffrages exprimés <i>N'ont pas pris part au vote: M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Benoît COCHET, M. Francis GUITAU, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe VEYER.</i>
20	Accord d'une garantie d'emprunt à la Soclova d'un montant de 5 414 016 € dans le cadre de l'acquisition en vefa de 29 logements locatifs intermédiaires situés dans le quartier Deux-Croix - Banchais, résidence "Les Jardins d'Amytis", rue du Grand Montrejeau à Angers.	La Commission permanente adopte à l'unanimité des suffrages exprimés <i>N'ont pas pris part au vote: M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Benoît PILET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Denis CHIMIER, M. Benoît COCHET, M. Francis GUITAU, M. Philippe VEYER.</i>

21	Accord d'une garantie d'emprunt à la Soclova d'un montant de 2 762 383 € dans le cadre de la construction de 29 logements situés dans le quartier Doutre - Saint-Jacques - Nazareth, secteur médico-social « Ephad Saint-Charles », rue de la Meignanne à Angers.	La Commission permanente adopte à l'unanimité des suffrages exprimés <i>N'ont pas pris part au vote: M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Benoit PILET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Denis CHIMIER, M. Benoît COCHET, M. Francis GUITEAU, M. Philippe VEYER.</i>
22	Accord d'une garantie d'emprunt à Angers Loire Habitat d'un montant de 2 084 000 € dans le cadre de l'acquisition de 14 logements locatifs, situés résidence "Clos Sérénà", rue de l'Hippodrome à Ecoflant.	La Commission permanente adopte à l'unanimité des suffrages exprimés <i>N'ont pas pris part au vote: M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Benoît COCHET, M. Francis GUITEAU, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe VEYER.</i>
23	Accord d'une garantie d'emprunt à l'OFS Proviva SCIC HLM d'un montant de 144 924 € dans le cadre de l'acquisition foncière - Opération Mezzo, situés rue Florence Arthaud à Montreuil-Juigné.	La Commission permanente adopte à l'unanimité
	Achat - Commande publique	
24	Approbation de la liste des matériels soumis à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne.	Benoît PILET, Vice-Président La Commission permanente adopte à l'unanimité

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU LUNDI 19 JANVIER 2026

LISTE DES ARRETES pris en vertu de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

<i>N°</i>	<i>OBJET</i>	<i>DATE DE L'ARRETE</i>
	ÉNERGIE	
AR-2025-275	Contrat avec la société Économie d'Énergie pour la valorisation des acquisitions 2025 de véhicules électriques dans le cadre de la cession de certificats d'économie d'énergie.	11 décembre 2025
AR-2025-277	Cession de deux tablettes tactiles Samsung à l'association Squash Angers Playground pour leur besoin de numérisation du scoring durant les compétitions officielles.	11 décembre 2025
	PARCS, JARDINS ET PAYSAGES	
AR-2025-274	Règlementation d'une battue aux sangliers - jeudi 18 décembre 2025 - Accès à une partie des parcs Saint Nicolas	10 décembre 2025
	URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN	
AR-2025-279	Réserves foncières - Angers - Rue Savary - Garage (lot n° 123) - Délégation du droit de préemption urbain (DIA 49007-25-1552)	19 décembre 2025
AR-2025-282	Réserves foncières - Avenant n°3 à la convention de gestion – 26 bis rue David d'Angers - Les Ponts de Cé	29 décembre 2025
	BATIMENTS ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	
AR-2025-280	Convention d'occupation temporaire du domaine public (Sainte-Gemmes-sur-Loire) conclue avec l'Etat, représenté par SNCF Réseau, pour une durée de 25 mois	23 décembre 2025
AR-2025-281	Convention d'occupation temporaire du domaine public (La Possonnière) conclue avec l'Etat, représenté par SNCF Réseau, pour une durée de 25 mois. Attribution.	23 décembre 2025
	SYSTEME D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE	
AR-2025-276	Attribution gracieuse d'un PC portable L480-I5 à Mme Sophie FLEURENCE, agent.	11 décembre 2025

	SERVICE DES ASSEMBLEES	
AR-2025-278	Centre intercommunal d'action sociale - Conseil d'administration - Nomination de membres	17 décembre 2025
AR-2025-283	Délégation au directeur général adjoint chargé de la Transition numérique et des Ressources internes (DGA-TNRI)	29 décembre 2025
AR-2025-284	Délégations à la mission Territoire intelligent (MTI)	29 décembre 2025

Liste des marchés conclus en application de la délégation du conseil au président

N° de marché / AC	Types Marché F-S-T-PI	Objet du marché	Libellé des lots ou lot unique	Entreprise attributaire	Code postal	Ville	Montant en € HT
A25115P	S	Mise à jour du parcailaire voirie de Bouchemaine en vue de son transfert à Angers Loire Métropole	Lot unique	LIGEIS	49022	ANGERS	250,00
A25118P	PI	Mission d'ordonnement pilotage et coordination urbaine (OPCU) des quartiers de Monplaisir et Belle-Beille à Angers pour la période 2026-2032	Lot unique	EGIS CONSEIL	69455	LYON CEDEX 06	309 945,00
A25119D	S	Prise en charge des déchets diffus spécifiques (DDS) exclus de la filière REP issus des déchèteries d'Angers Loire Métropole	Lot unique	TRIADIS SERVICE	35136	SAINT JACQUES DE LA LANDE	151 306,51
A25120D	S	Rénovation du système de collecte de bennes d'ordures ménagères à chargement latéral	Lot unique	SAS PACKMAT SYSTEM	70400	HERICOURT	257 654,00
A25121P	F	Acquisition d'une remorque faucheuse auto-chargeuse et accompagnement de la prise en mains	Lot unique	CLAAS	72230	ARNAGE	29 000,00
G25028P	TIC	Maintenance du logiciel Babord, accès au site Cabestan et prestations associées	Lot unique	COMPAS-TIS	44100	NANTES	40 000,00
A25123T	F	Acquisition d'une balayeuse de rail	Lot unique	CMAR	49430	DURTAL	288 875,00
G25029P	F	Fournitures et prestations météorologiques	Lot unique	METEO France	35091	RENNES	29 986,00
A25124T	T	Relamping LED CTT (bâtiment bus et magasin)	Lot unique	SPIE	49001	ANGERS	27 500,00
A25125T	T	Ajout d'équipements pour travail de maintenance en hauteur des bus GNV dans l'atelier de St Barthélémy	Lot unique	ART'CAMP	22120	POMMERET	18 030,00
A25126D	PI	Réalisation d'un dossier de cessation d'activités pour les activités des rubriques 2711, 2713 et 2714 de la Ressourcerie Emmaüs à Saint Jean de Linères	Lot unique	GINGER BURGEAP	44220	COUERON	13 110,00
A25127T	F	Acquisition d'un pantographe connecté	Lot unique	TELEMATTICA		EVELEIGH NSW 2015 AUSTRALIE	29 896,00
A25128T	PI	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique du bâtiment administratif du dépôt bus de St Barthélémy d'Anjou	Lot unique	ECOBAT INGENIERIE	49100	ANGERS	38 486,00
A25129P	PI	Evaluation du fonctionnement de 2 carrefours sur l'axe vélo Angers - Sainte-Gemmes	Lot unique	CEREMA Direction territoriale Ouest	44200	NANTES	18 430,00
A25130T	T	Rénovation de l'agence clientèle IRIGO place Lorraine - agencement	Lot unique	MENUISERIE SUBILEAU	44150	ANCENIS-ST-GEREON	41 800,00

Sur 15 attributaires : 3 d'Angers ; 1 du département ; 5 de la région Pays de la Loire ; 5 en France et 1 de l'Etranger

Monsieur le Président – Je vous demande maintenant de bien vouloir me donner acte de la liste des décisions de la commission permanente du 9 janvier 2026, ainsi que de la liste des arrêtés pris en vertu de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales et, enfin, la liste des marchés pris en application de la délégation du conseil au président.

Liste des décisions de la commission permanente du 9 janvier 2026 : Le conseil donne acte.

Liste des arrêtés : Le conseil donne acte.

Liste des marchés conclus en application de la délégation du conseil au président : Le conseil donne acte.

N'ayant pas reçu de question diverse, je vous remercie de votre participation et je lève la séance.

Procès-verbal - Approbation :

Les procès-verbaux des 0 juillet, 8 septembre, 13 octobre, 17 novembre et 8 décembre 2025 sont adoptés à la majorité.

Contre : 8, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Bruno GOUA, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, Marielle HAMARD, Anthony GUIDAULT

La séance est levée à 20 heures 22

M. Stéphane PABRITZ
Secrétaire de séance

Christophe BECHU
Président d'Angers Loire Métropole